

**PROGRAMME DU GOUVERNEMENT - SYSTEME DES NATIONS UNIES**  
**PROMOTION DE L'EDUCATION DE BASE POUR TOUS LES**  
**ENFANTS MALGACHES**



**DOSSIER TECHNIQUE N° VII**

**RENFORCEMENT ET QUALIFICATION**  
**DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DE BASE**  
**DES JEUNES ET ADULTES RURAUX ET URBAINS**

**2000**

<b>PREMIERE PARTIE.....</b>	<b>.....</b>
<b>1. ANALYSE DE L'EXISTANT ET EVALUATION DES BESOINS .....</b>	<b>6</b>
INTRODUCTION .....	6
1.1    ELEMENTS DE PROBLEMATIQUE .....	6
1.2    OPPORTUNITE ET PERTINENCE DE LA COMPOSANTE.....	8
1.3    ANALYSE DE L'EXISTANT.....	9
2.3    EVALUATION DES BESOINS.....	24
<b>DEUXIEME PARTIE .....</b>	<b>.....</b>
<b>2- POLITIQUES , STRATEGIES ET MODALITES D'ACTION .....</b>	<b>27</b>
2.1    JUSTIFICATIONS ET FONDEMENTS.....	27
2.2    ORIENTATIONS GENERALES.....	27
2.3    OBJECTIFS.....	27
<b>TROISIEME PARTIE .....</b>	<b>.....</b>
<b>3. PROGRAMMATION DES ACTIONS A ENTREPRENDRE.....</b>	<b>31</b>
3.1    CADRAGE DES ACTIONS.....	31
3.2    ACTIONS A ENTREPRENDRE.....	31
3.3    COUTS ET FINANCEMENTS DU SOUS-PROGRAMME .....	37
3.4    ARTICULATION DU SOUS-PROGRAMME .....	44
3.5    CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.....	44
3.6    SYSTEME INSTITUTIONNEL DU MANAGEMENT.....	53
3.7    ORGANE D'EXECUTION .....	63
3.8    MODALITES PRATIQUES .....	63
3.9    SUIVI ET EVALUATION .....	63
<b>ANNEXES .....</b>	<b>IV</b>

## Sigles et Abréviations

AAAM	: ATELIER D'ART APPLIQUE MALAGASY
ADEVA	: ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT
ADMEC	: ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES MUTUELLES D'EPARGNE ET DE CREDIT
ARIF	: ASSOCIATION REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
AS	: ATELIER SCOLAIRE
AVB	: AGENT DE VULGARISATION DE BASE
BAD	: BANQUE AFRICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT
BEI	: BREVET D'ETUDES INDUSTRIELS
BEPC	: BREVET D'ETUDE DU PREMIER CYCLE
BTP	: BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
BTS	: BREVET DE TECHNICIENS SUPERIEURS
CAF	: CENTRE D'APPUI FORMATION
CAP	: CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
CAP	: CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
CENAM	: CENTRE NATIONAL DE L'ARTISANAT MALAGASY
CEPE	: CERTIFICAT D'ETUDE PRIMAIRE ELEMENTAIRE
CERES	: CENTRE DE RESSOURCES DES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
CFA	: CERTIFICAT DE FIN D'APPRENTISSAGE
CFP	: CENTRE DE FORMATION PERMANENTE
CFP	: CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
CFPAR	: CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ARTISANALE ET RURALE
CIR-AGRI	: CIRCONSCRIPTION DE L'AGRICULTURE
CNAPS	: CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE
CNFTP	: CONSEIL NATIONAL DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
CNRPPH	: CENTRE NATIONAL DE READAPTATION PROFESSIONNEL DES PERSONNES HANDICAPEES
CONFJES	: CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS FRANCOPHONES
DAF	: DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
DAOJ	: DIRECTION D'APPUI AUX ONGs DE JEUNESSE
DAPP	: DIRECTION D'APPUI A LA PROFESSIONALISATION DES PRODUCTEURS
DES	: DIRECTION DES ETUDES ET SUIVIS
DFPJ	: DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE
DFTPI	: DIRECTION DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE INITIALE
DGA	: DIRECTION GENERALE DE L'ARTISANAT
DGANS	: DIRECTION GENERALE DE L'ACADEMIE NATIONALE DES SPORTS
DGJ	: DIRECTION GENERALE DE LA JEUNESSE
DGPF	: DIRECTION DE LA GESTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION
DGS	: DIRECTION GENERALE DES SPORTS
DIRJS	: DIRECTION INTER - REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DPE	: DIRECTION DE LA PROTECTION ET EVALUATION
DTS	: DROIT DE TIRAGES SPECIAUX
DVA	: DIRECTION DE LA VULGARISATION AGRICOLE
E et F	: EAUX et FORETS
EASTA	: ECOLE D'APPLICATION DES SCIENCES ET TECHNIQUE AGRICOLE
EB	: ECOLE DE BATIMENT
ECFTP	: ETABLISSEMENT ET CENTRES DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
ELP	: ELEVAGE - PECHE
EMSF	: ESPACE METIERS SOLIDARITE FIRAIKANKINA
EPSA	: ECOLE PROFESSIONNELLE SUPERIEUR AGRICOLE
ETFP	: ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FAD	: FONDS AFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT
FAO	: FOOD AGRICULTURAL ORGANISATION
FIFA	: FIOMPIANA SY FAMBOLENA
FIFP	: FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FIVPAMA	: GROUPEMENT DES OPERATEURS ECONOMIQUES MALAGASY
FNUAP	: FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
FORMAGRI	: FORMATION AGRICOLE
FPE	: FORMATION PRE-EMPLOI
FPI	: FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE
FPP	: FONDS DE PREPARATION DE PROJET
FPQ	: FORMATION PROFESSIONNELLE QUALIFIANTE
FPQI	: FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALIFICATION INITIALE
FRMJC	: FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE CULTURE D'ALSACE
FRULECVA	: FRUITS – LEGUMES – CEREALES DU VAKINAKARATRA
FTP	: FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
FTPI	: FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE INITIALE
GEETFP	: GROUPEMENT D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
GEM	: GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE MADAGASCAR
GIREFTP	: GROUPEMENT INTER REGIONAUX D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
GMC	: GROUPEMENT PROFESSIONNEL DE PRODUCTEURS DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

GR : GENIE RURAL  
 IDA : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT  
 INJL : INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS  
 INPF : INSTITUT NATIONAL DE PROMOTION FORMATION  
 IRCOD : INSTITUT REGIONAL POUR LA COOPERATION ET DEVELOPPEMENT  
 IREDEC : INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
 LTP : LYCEE TECHNIQUE PROFESSIONNEL  
 METFP : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION  
 PROFESSIONNELLE  
 MIA : MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DE L'ARTISANAT  
 MJS : MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
 MOFI : MOBILISATION – ORIENTATION – FORMATION – INSTALLATION  
 MPME : MICRO – PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE  
 ONCE : OBSERVATOIRE NATIONALE DE COMPETENCE ET DE L'EMPLOI ( remplacé par ONEF)  
 ONEF : OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
 ONG : ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE  
 ONUDI : ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL  
 OP : OUVRIER PROFESSIONNEL  
 OS : OUVRIER SPECIALISE  
 OSIPD : OFFICE STATISTIQUE ET INFORMATIQUE POUR LA PROGRAMMATION DU  
 DEVELOPPEMENT  
 PIP : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC  
 PME : PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE  
 PNVA : PROJET NATIONAL DE VULGARISATION AGRICOLE  
 PpdA :  
 PREFTEC : PROJET DE RENFORCEMENT DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE  
 RGP : REGLEMENT GENERAL DU PERSONNEL  
 SCAP : STAGE DESTINE AUX CREATEURS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES  
 SEA : SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
 SFE : SERVICE DE FORMATION ET EMPLOI  
 SMF : SEKOLY MTODI-DOHA AMIN'NY FIAINANA ( ECOLE ORIENTEE VERS LA VIE )  
 SPP : STAGE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL  
 SRA : SANTE REPRODUCTIVE DES ADOLESCENTS  
 SRI : SYSTEME DE RIZICULTURE INTENSIVE  
 TAFITA = FNDPJS = : FONDS NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DE LA  
 JEUNESSE ET DES SPORTS  
 TEFISO : TEKNIKA FIOFANANA SOSIALISTA  
 TS : TECHNICIEN SPECIALISE

*Première partie*

---

**ANALYSE DE L'EXISTANT  
ET EVALUATION DES BESOINS**

## 1. ANALYSE DE L'EXISTANT ET EVALUATION DES BESOINS

### Introduction

A l'aube du troisième millénaire, la mondialisation de l'économie favorise libéralisation et concurrence, mais aussi, turbulence et changement. Les impacts socio-économiques graves de ces derniers, devraient inciter Madagascar à adopter, entre autres, une véritable politique de valorisation de ses ressources humaines, au profit, notamment, de la couche la plus défavorisée de sa population. Un nouvel esprit, une nouvelle optique et une nouvelle approche adaptés seront les conditions de réussite d'une telle politique, une politique nationale de promotion de l'Education de base pour tous les enfants malgaches comprenant une Formation Technique et Professionnelle de base.

Certes, depuis ces cinq dernières années, l'image de la Formation Technique et Professionnelle à Madagascar s'est améliorée, mais il faut reconnaître que certains groupes sociaux, des secteurs formel comme informel, toutes activités confondues, ne sont pas touchés et certaines régions ne sont pas couvertes.

### 1.1 Eléments de problématique

#### 1.1.1. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES INSUFFISANTE

Replié sur elle-même, au cours des décennies 70 et 80, Madagascar ne s'est pas suffisamment préparé aux changements économiques. Dans le cadre d'un système dirigiste et centralisé, la recherche de politiques de valorisation des ressources humaines plus réalistes et plus pragmatiques n'a pas été ressentie comme nécessaire. En matière d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, les politiques n'étaient pas suffisamment explicitées pour être efficaces. L'organisation et la gestion de la formation étaient quasiment coupées des réalités socio-économiques. Les flux de sortie étaient destinés, en priorité à alimenter les établissements publics et parapublics. Pendant la Première République, c'est l'enseignement général qui a primé, durant la Deuxième, la vulgarisation de l'ETFP s'est faite au détriment de sa qualité.

En matière d'emploi, il n'a jamais existé de véritable politique d'ensemble cohérente. Les seules actions ont généralement consisté à placer des diplômés dans les structures étatiques, à observer les tendances du marché de l'emploi, grâce au recueil et à l'exploitation de données<sup>1</sup>, et à gérer des projets ponctuels destinés à telle ou telle catégorie de population.

A la fin de la seconde République et durant la période de transition, une réflexion s'amorça, en particulier sous l'influence de la FAC et de la Banque Mondiale qui prirent en charge le financement du Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC).

<sup>1</sup> A partir de 1986, les services de l'emploi ont commencé à rendre compte de la situation de l'emploi par la mise en place de l'enquête structurée de l'emploi

La situation socio-économique de Madagascar était alors principalement caractérisée par l'absence de politiques sectorielles, qui a entraîné un certain nombre de conséquences nuisant encore plus à la situation économique du pays.

#### 1.1.2. MARCHE DU TRAVAIL PEU ACTIF

Le marché de l'emploi à Madagascar est caractérisé par :

- un sous-emploi rural important ;
- un secteur public qui n'embauche plus ou embauche peu
- un rôle déterminant du secteur informel en zone urbaine dans la création d'emplois ;
- un accroissement du chômage en dépit des performances du secteur informel.

L'office statistique et informatique pour la programmation du développement (OSIPD) avait mené une enquête sur le bilan de l'emploi à Madagascar - 1992 et dont les résultats ont fait ressortir que :

En 1992<sup>2</sup>, le nombre des actifs étaient de 5.672.000 pour une population totale estimée à 11.797.000 habitants, soit un peu moins de 50%.

Les secteurs intégrant le plus grand nombre des salariés étaient, suivant l'ordre ci-après :

- le secteur agricole : 4.890.000 (soit 86% des actifs) ;
- le secteur non structuré : 423.000 (soit 7,4%)
- le secteur moderne non agricole : 359.000 (soit 6,3%)
- l'administration publique
- 91.083 (soit 1,6%)
- 

Le secteur non structuré joue un rôle très important dans la création d'emplois car il se positionne comme le régulateur de l'emploi urbain. (90.000 emplois ont été créés entre 1985 et 1992).

L'analyse de l'évolution dans les différents secteurs économiques révèle les grands traits suivants :

- le sous-emploi permanent affecte de plus en plus les populations rurales,
- **le nombre des salariés ruraux** enregistrés par la Caisse Nationale de

Prévoyance Sociale (CNaPS) est en constante diminution,

- le secteur public n'embauche plus de façon systémique depuis la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel,
- la main d'œuvre est concentrée dans le secteur industriel et artisanal (67% des emplois) faiblement diversifié (64% des emplois relèvent des trois branches d'activités : alimentaire, textile, électricité), suivi par le secteur agricole (17%) et le secteur des services (14%) ;
- les emplois sont fortement concentrés dans les établissements de grande taille : 66% des emplois permanents sont situés dans les entreprises qui comptent plus de 500 salariés.
- forte concentration dans la province d'Antananarivo : 55% ;
- accroissement de la participation féminine à l'activité économique (15,2% en 1992 contre 13,9% en 1990). 54% des femmes sont des ouvrières ou des employées non qualifiées.

<sup>2</sup> bilan de l'emploi à Madagascar - 1992, OSIPD

### **1.1.3. PERSPECTIVES DE L'EMPLOI PEU OPTIMISTES**

Le marché de l'emploi est peu porteur et il ne semble pas que la situation puisse s'améliorer à court et moyen terme en raison de la situation économique générale. Il existe de fortes contraintes dont les contraintes démographiques. Le déséquilibre entre l'offre et la demande est important et se maintient.

Les enquêtes effectuées dans le secteur révèlent les tendances suivantes :

- le déséquilibre écrasant entre l'offre et la demande d'emploi est condamné à persister ;
- le taux de croissance annuel moyen de l'emploi est encore faible ;
- les possibilités de création d'emploi devraient se situer d'une part dans les

entreprises franches et d'autre part dans le cadre de micro, petites et moyennes entreprises créées ou appuyées par des structures spécialisées.

Les perspectives restent malgré tout très pessimistes en raison des conditions économiques et des contraintes financières internes et externes. Elles ne permettront pas de résoudre les problèmes délicats qui pourraient subvenir à cause de la pression démographique.

Notons que cette analyse provient de l'enquête sur la structure des emplois dans le secteur moderne suivant le document de travail élaboré dans le cadre du PREFTEC en 1993.

### **1.1.4. ADEQUATION ENTRE FORMATION ET EMPLOI NON ENCORE EFFECTIVE**

La formation est le plus souvent inadaptée aux besoins des entreprises mais les besoins, jusqu'alors assez limités, de ces dernières, ne justifient pas généralement la formation de nombreux professionnels. Cependant, la mise en place d'un mécanisme permettant une régulation entre l'offre et la demande est envisagée.

Lors de l'enquête menée par l'OSIPD en 1992, sur les structures de l'emploi, il apparaissait que bon nombre d'entreprises éprouvaient des difficultés pour recruter leurs collaborateurs du fait de :

- l'insuffisance de formation des candidats ;
- une formation professionnelle trop générale ;
- un manque d'expérience pratique.

### **1.1.5. CHOMAGE ENDEMIQUE**

Le chômage réel, tel qu'il existe dans les pays développés, est peu répandu à Madagascar car le fonctionnement socio-économique, l'imagination et la culture du pays permettent le plus souvent d'éviter une situation aussi pénalisante. En fait, pour caractériser la situation, est-il judicieux d'évoquer le chômage partiel ou le sous-emploi. Les chômeurs n'ayant que peu d'intérêt à se faire recenser, beaucoup d'entre eux refusent d'accomplir cette démarche souvent considérée, de plus, comme infamante.

Le chômage est générateur d'exode rural et de perturbations des équilibres en milieu urbain (insécurité, délinquance...). Si le chômage actuel continue d'augmenter, il risque fort de devenir insupportable pour le pays. Selon certaines estimations, faute de chiffres crédibles, 60% de la population vit en situation très précaire.

Les études effectuées par la Direction de l'Emploi et de la Main-d'Oeuvre (DEMO) ont permis de dégager les principales caractéristiques du profil des chômeurs :

- 90% des demandeurs d'emploi ont moins de 40 ans. La grande majorité ont entre 25 et 29 ans ;
- 66% sont du sexe masculin ;
- les jeunes qui sortent du système scolaire sont les plus concernés ;
- 90% des jeunes chômeurs n'ont aucune qualification professionnelle (métier) ;
- les demandeurs sont de plus en plus instruits mais ne peuvent utiliser les connaissances acquises (97% ont terminé le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire de base – niveau 3<sup>ème</sup>) ;
- 61% des demandeurs d'emploi sont situés dans la province d'Antananarivo.

Suivant une estimation de la DEMO en 1995, il aurait été nécessaire de créer 237.000 emplois par an entre la période 1995-2.000. En moyenne, plus de 200.000 jeunes demandeurs se présenteront chaque année sur le marché du travail.

### **1.1.6. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL DES POLITIQUES DE FORMATION ET DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION A MADAGASCAR**

A Madagascar, l'organisation de la production des entreprises des dernières décennies reposait sur une exigence d'éducation et une faible qualification professionnelle (sauf en ce qui concerne une part minoritaire de l'encadrement). Dans ce contexte, les salaires étaient faibles, mais les personnels étaient socialement intégrés par un poste de travail. Cette insertion généralisée était également le fait d'un « Etat-providence », lui-même gros employeur de main d'œuvre faiblement qualifiée.

Cette redistribution des dividendes des entreprises et des ressources de l'Etat à travers un grand nombre d'emplois même faiblement rémunérés permettait de maintenir des solidarités humaines indispensables à une cohésion sociale, sur le plan régional et national. Dans ce contexte, la formation professionnelle n'apparaissait que comme un facteur secondaire de régulation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, car dans la majorité des cas, elle ne constituait pas une condition obligatoire.

Au cours de la dernière décennie, la situation sociale et économique a fortement évoluée et les équilibres se sont dégradés. La mise en place des programmes d'ajustement structurel (en particulier déflation dans la fonction publique) a bouleversé les équilibres existants.

Les évolutions des besoins de production du secteur moderne ont amené le développement des actions de formation professionnelle en faveur des salariés, pour maintenir leur productivité. De ce fait, le fossé entre les populations professionnelles actives et les couches les plus défavorisées s'est agrandi. Des solutions doivent être apportées en faveur de ces dernières, notamment pour les jeunes ayant quitté prématurément le milieu scolaire.

Il faut aujourd'hui admettre que ce phénomène concernant l'exclusion d'un nombre de plus en plus grand de personnes du monde du travail officialisé (qui n'est pas propre à Madagascar même s'il connaît dans le pays une forte intensité, avec création de problèmes sociaux qui ne peuvent que s'aggraver si aucune solution n'est apportée) ne correspond pas à un mauvais fonctionnement momentané des systèmes en place, mais bien à une mutation profonde et irréversible du monde du travail, qui s'accélère et se généralise avec la « mondialisation » de l'économie. Cela est d'autant plus important qu'une grande partie de la population se trouve progressivement poussée vers une situation d'exclusion, souvent aggravée par des difficultés matérielles et financières de plus en plus précaires.

Cette situation exige de nouvelles politiques et de

nouvelles approches en faveur de la valorisation des ressources humaines disponibles dans le pays, pour une prise en compte effective des besoins des populations notamment en matière d'éducation de base.

### **1.1.7. CONTEXTE DE L'ÉDUCATION**

A Madagascar, l'éducation non formelle ou informelle occupe une place importante. En effet, il se trouve que l'ensemble des travailleurs ont acquis leurs compétences professionnelles dans ce système informel. Par ailleurs, la comparaison des données statistiques relatives au METFP et MINESEB dans le 2<sup>ème</sup> rapport national sur le développement humain à Madagascar, 1999, met en évidence le retard pris au niveau de l'enseignement professionnel par rapport aux autres secteurs de l'éducation.

### **1.1.8. CONTEXTE DU TRAVAIL**

#### *Les grosses entreprises et les entreprises franches*

Les grosses entreprises et les entreprises franches sont représentées au sein d'organisations patronales parfaitement structurées (GEM, FIVMPAMA,...) Compte tenu de l'intérêt économique de ce secteur d'activités pour l'Etat, les besoins commencent à être pris en compte par le système de Formation Technique et Professionnelle existant.

#### *Les micro, petites et moyennes entreprises-MPME*

Economiquement, ce secteur est celui qui, à Madagascar, offre le plus de possibilités de développement économique dans les décennies à venir. Il représente aussi le plus grand potentiel de débouchés pour des emplois qualifiés ou semi-qualifiés. Il est donc essentiel de prêter une attention plus particulière à ce secteur, par les instances politiques.

Les exigences économiques du pays et la très forte concurrence impose à ce secteur de se doter de main d'œuvre de plus en plus qualifiée. Ce secteur est demandeur de personnel qualifié, mais il manifeste également de très gros besoins en matière de perfectionnement pour le personnel déjà en place ainsi que pour les chefs d'entreprise eux-mêmes.

Les programmes de l'Enseignement Technique et Professionnel-ETP prennent relativement peu en considération les besoins émanant de ce type d'entreprise. Par contre, plusieurs projets, ONGs et organismes d'appui aux MPME tentent d'apporter des réponses partielles et fragmentaires aux besoins de ce public.

#### *Le secteur informel*

Les programmes d'ajustement structurel ont amplifié le développement du secteur informel. Visant essentiellement le rétablissement des grands équilibres macro-économiques, notamment de la balance des paiements, et la libération des prix et forces du marché, ces programmes ont entraîné une série de mesures et les conséquences incontournables : restriction des dépenses publiques, dévaluations, réduction du pouvoir d'achat des masses populaires et des classes moyennes, compression des effectifs pléthoriques des appareils d'Etat, désindustrialisation par ajustement d'unités surprotégées aux prix mondiaux, etc... Si ces mesures n'ont pas eu les

effets catastrophiques qu'on aurait pu le craindre au plan économique et social du moins dans les villes, c'est principalement grâce au secteur informel.

Ainsi, à défaut de produits industriels nationaux, la consommation intérieure est de plus en plus massivement assurée par des importations, légales ou frauduleuses, ainsi que par la production du secteur informel (y compris l'artisanat local). De même les restrictions d'emplois salariés, conjuguées aux déficiences congénitales des systèmes d'éducation – formation - emploi, ne laissent guère d'autres issues pour les diverses catégories d'actifs, diplômés ou non, migrants ruraux et urbains, jeunes désœuvrés, adultes licenciés des entreprises, retraités sans ressources, etc... que l'économie informelle. Dans un contexte de crise généralisée, la société civile et l'Etat lui-même s'informalisent. On entre dans l'ère d'une « économie de concurrence proliférante » selon la juste expression utilisée dès 1985 par l'équipe d'économistes malgaches analysant le secteur informel d'Antananarivo.

En fait, les restructurations en cours ont pour but d'en finir avec l'ancienne gestion étatique de l'économie. On parle maintenant de privatisation, de désengagement de l'Etat, de bonne gouvernance, de participation, de décentralisation, de démocratisation... Toutefois, le désengagement étatique ne suffira pas en lui-même à réanimer des économies, et il ne faudrait pas trop s'illusionner sur les possibilités du secteur informel et en faire la panacée-miracle : l'élasticité, la capacité d'absorption et de régulation de ce secteur ont des limites. Marginales, informelles, parallèles, souterraines, transitionnelles, de survie, voire illégales, frauduleuses, mafieuses même, les qualificatifs abondent pour désigner de façon souvent négative, sinon exclusive un ensemble d'activités diversifiées, hétérogènes, ne répondant pas ou mal aux formes et normes de l'économie « moderne » dominante. Ces activités, comme les entreprises et les gens qui les exercent, sont regroupées dans un secteur fourre-tout, aux contours flous, qualifié de « secteur informel » ou de « secteur non structuré ».

Dans un contexte économique et social particulièrement pénalisant, le secteur informel est pourtant celui qui peut servir de régulation et qui peut éviter à Madagascar de connaître des conflits sociaux dont les conséquences seraient catastrophiques pour le pays. Le besoin de compétitivité et les exigences de qualifications professionnelles élevées sont donc très importants pour ce secteur.

## **1.2 Opportunité et pertinence de la composante**

Aujourd'hui, Madagascar cherche à élaborer des politiques susceptibles de vaincre l'exclusion sociale et économique, et le Programme national de promotion de l'éducation de base pour tous devrait constituer une contribution significative à cette démarche. Une synergie d'actions de tous les ministères concernés par le problème avec l'ensemble des Agences du système des Nations Unies et d'autres partenaires au développement de Madagascar est une approche globale et intégrée très sollicitée.

Renforcer la Formation Technique et Professionnelle de base figure parmi les objectifs du Programme conjoint pour la promotion de l'Éducation de base de tous les enfants malgaches. Pour l'élaboration de ce programme, en particulier pour la partie relative à la Formation Technique et Professionnelle de base, les pistes de réflexion ont essentiellement porté sur le rôle de la

Formation Professionnelle initiale et continue formelle et non formelle dans **la lutte contre l'exclusion** et pour **l'insertion des populations défavorisées**. Vu l'importance et l'ampleur de la Formation Technique et Professionnelle de base des jeunes et adultes ruraux, on a essayé de restreindre le champ d'étude sur certains groupes-cibles ( liste non exhaustive) :

MILIEU	JEUNES	ADULTES
RURAL	Analphabètes	Analphabètes
	D'éperdus scolaires	
	Sans qualification	Sans qualification
	Chômeurs	Chômeurs
	Défavorisés	
	Ayant perdu leur emploi	Ayant perdu leur emploi
URBAIN	Analphabètes	Analphabètes
	Défavorisés (handicapés ; enfants des rues ; délinquants..)	Diplômés ayant perdu leur emploi
	Chômeurs diplômés	Ayant évolués dans le secteur informel
	Chômeurs sans qualification	
	D'éperdus scolaires	

### 1.3 Analyse de l'existant

#### 1.3.1. EVOLUTION DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE A MADAGASCAR

La formation professionnelle existe à Madagascar depuis 1832, date d'ouverture du premier atelier, la spécificité de ses actions a évolué avec le temps et a répondu souvent à des préoccupations particulières. Ainsi un bref historique permettra de mieux comprendre la situation.

##### *L'Enseignement Technique et professionnel avant l'ère coloniale*

L'apprentissage de l'écriture et de la lecture constituait alors la base de l'instruction. A ceci s'ajoutait le devoir pour les missionnaires d'aider la population à améliorer ses conditions de vie. Ainsi, la structure de l'éducation a été dictée par ces considérations : d'une part, l'enseignement de base de niveau cours élémentaire, et d'autre part, l'enseignement technique et professionnel nécessaire au développement de l'artisanat, de la petite industrie, et à l'amélioration de l'état sanitaire de la population.

Vers 1832, furent créés les ateliers pour la formation technique, son établissement technique comptait jusqu'à 600 apprentis. La formation fut orientée vers la fabrication de briques et de tuiles en argile, la taillerie des pierres, les confections d'outils en fer, en particulier les bûches, la fabrication du savon, le perfectionnement du tissage.

Les constructions d'écoles, d'ateliers avec la création d'emplois ont favorisé le développement social et économique. L'artisanat a connu un essor certain, l'amélioration des techniques de production a été réelle grâce à l'enseignement et à la diffusion des livres par les missionnaires. Le but de l'enseignement était bien fonctionnel et était intimement lié aux activités d'évangélisation.

##### *La Formation Technique et Professionnelle à l'ère coloniale*

Le but poursuivi était alors de procurer aux colons et aux divers services publics des collaborateurs et agents instruits, de fournir aux élèves les moyens d'apprendre un

métier pouvant leur assurer des moyens d'existence en augmentant leur bien-être matériel. Ainsi, dans chaque centre important devait être créé une école régionale d'apprentissage industriel et agricole, pourvu d'un champ de culture et d'un atelier. Les programmes devaient mettre l'accent sur les matières ayant trait aux technologies de base sur l'industrie légère, l'agriculture et le commerce. Certes, les actions entreprises ont favorisé le développement social et économique, mais dans ce contexte, l'éducation ne visait ni l'épanouissement de l'individu pour son environnement socio-culturel, ni la prise en main de sa destinée au plan politique et économique. Il est clair que l'exploitation des richesses par les colons nécessitait la disponibilité de ressources humaines indigènes habiles, dévouées, fidèles et peu coûteuses.

Le but fonctionnel de l'enseignement consistait à former les supports logistiques de la colonisation.

##### *La Formation Technique et Professionnelle au lendemain de l'indépendance*

L'ordonnance 60-049 fixe les principes généraux de l'enseignement et de la formation professionnelle.

L'enseignement technique et professionnel est réparti dans les catégories d'établissements ci-après :

- Centres d'artisanat rural formant des ouvriers et artisans polyvalents pour les besoins du secteur agricole ;
- Centres d'apprentissage masculin et féminin préparant les élèves aux CAP des diverses spécialités ;
- Collèges techniques et lycées techniques préparant les brevets d'études
- industriels (BEI), le baccalauréat technique et l'entrée dans les établissements techniques supérieurs ;
- Ecoles de commerce préparant le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et brevets commerciaux et l'admission aux écoles supérieures de commerce ;
- Ecoles et lycées techniques du génie civil préparant aux carrières de la topographie et des travaux publics.

Le fonctionnement et l'organisation, tant administratif que pédagogique de ces établissements, étaient les mêmes

que pendant l'ère coloniale. Et jusqu'en 1968, les Lycées Techniques dépendaient de l'académie d'Aix Marseille. A partir de 1975, la politique générale visait à optimiser les ressources de l'éducation, à faire participer concrètement les jeunes à la production à tous les niveaux et de favoriser l'épanouissement de l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge. Ainsi, la loi 78-040 fixe les principes généraux de l'éducation et définit les profils de l'élève au terme des différents niveaux, et dont l'organisation scolaire sur le plan administratif est liée aux collectivités décentralisées.

Pour la réalisation de cette politique, la plupart des centres d'apprentissage et d'artisanat ont été transformés en Teknika fiofanana sosialista-TeFiSo. La politique de démocratisation de l'époque a pour objectif de doter chaque chef-lieu de Fivondronana desdits centres de formation professionnelle. Malheureusement, cela n'a pas abouti faute de moyens matériels, humains et financiers. Les TeFiSo n'ont pas pu couvrir les localités ciblées. Par ailleurs, la qualité de l'enseignement et de la formation dispensés laissait à désirer. L'échec des TeFiSo est fortement ressenti pour être généralisé en défaillance de l'Enseignement Technique et Professionnel tout entier. Trois niveaux existaient :

Niveau I (primaire, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du secondaire) : agent d'exécution  
Niveau II (4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) : ouvrier spécialisé  
Niveau III (2<sup>nd</sup> à Terminale) : agent qualifié

#### *La Formation Technique et Professionnelle depuis la veille de la troisième République*

- Situation de la formation formelle publique

L'année 1992 marque un événement inoubliable de l'histoire de la Formation Technique et Professionnelle à Madagascar. La Formation Technique et Professionnelle est depuis reconnue comme un levier au décollage économique de Madagascar. Les faiblesses du système d'avant étaient constatées, des rectifications de stratégies ont été élaborées. La réforme a été initiée avec le Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle-PREFTEC de commun accord avec la Banque Mondiale.

Le 17 mai 1992, la lettre de stratégie du Gouvernement malgache en matière d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (ETFP) a été à l'origine de la réforme entreprise dans le cadre du Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC). Par l'accord de crédit 2382/MAG du 25 juin 1992, l'Association Internationale de Développement (IDA) a octroyé un crédit en monnaies d'un montant équivalent à 16,7 millions de DTS pour l'ensemble du PREFTEC.

La réforme entreprise avec le PREFTEC est partie du constat selon lequel les formations dispensées ne sont pas adaptées aux besoins du marché de l'emploi. De là est partie la politique ADAPTATION-EMPLOI-FORMATION, point fort de la réforme du système de l'ETFP à Madagascar.

Le secteur agricole bénéficie aussi des crédits de financement du PREFTEC par le biais du volet agricole.

Il faut noter que d'autres départements ministériels, notamment, ceux de la Population, de la Jeunesse, de l'Artisanat, des Ressources halieutiques et de l'Elevage dispensent aussi des formations professionnelles dans différents centres avec divers projets.

- Situation de la formation formelle privée

Actuellement, les établissements et centres de FTP privés, confessionnels et non confessionnels agréés influent à Madagascar vu la conjoncture qui prône l'apport des nouvelles technologies. En effet, la création de nouveaux secteurs techniques prouvent le bien-fondé de l'importance du technique dans le développement national. La contribution du privé s'avère primordiale.

- Situation de la formation non formelle

Les différents Organisations non Gouvernementales (ONG) et les associations et projets divers contribuent aussi à la promotion de Formation Technique et Professionnelle. Ils sont de plus en plus nombreux et la plupart d'entre eux ne figurent pas dans le répertoire officiel.

Cette prolifération des ECFTP et formations formels et non formels à Madagascar accuse l'intérêt particulier de tout un chacun à la Formation Technique et Professionnelle. Malheureusement, ils n'arrivent pas à satisfaire les besoins pour répondre à la fameuse Adéquation Emploi-Formation. Par ailleurs, la situation actuelle favorise beaucoup l'exclusion de plusieurs catégories sociales. Des efforts ont été certes menés, mais les résultats demeurent trop faibles.

#### **1.3.2. SITUATION DE LA FTP AU SEIN DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE**

La loi du 13 mars 1995 portant Orientation Générale du système d'Education et de Formation à Madagascar, reconnaît à toute personne (enfants-adolescents-adultes) le droit à l'Education et à la Formation. Selon le même texte, l'Education et la Formation doivent préparer l'individu à une vie active intégrée dans le développement social, économique et culturel du pays, la FTP étant une composante fondamentale du redressement économique et social. Dans cette optique, le Gouvernement malgache décida d'ériger le dispositif national chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en une structure autonome : le Ministère de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle (METFP), qui, toujours dans cet esprit de structuration, a élaboré une politique pour le sous-secteur.

#### *La Politique sous-sectorielle de la Formation Technique et Professionnelle*

Parue dans le Journal officiel du 15 décembre 1997, dans le cadre de la publication du PNAE II, la politique sous-sectorielle de la Formation Technique et Professionnelle a pour finalité de répondre à la politique générale du gouvernement telle qu'elle est définie dans le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) qui, il faut le noter, préconise que les investissements dans les secteurs sociaux, notamment pour l'Education et la Formation soient considérées comme prioritaires.

La politique du sous-secteur a été élaborée à partir du constat selon lequel le dispositif de la FTP, toujours peu diversifié et inégalement réparti, n'arrive pas encore à satisfaire les besoins du monde du travail malgré la Réforme de l'ETFP engagée par l'Etat malgache avec l'appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) depuis juillet 1993. Elle développe les stratégies à mettre en œuvre pour les cinq prochaines années et explicite les grandes catégories d'activités y afférentes. Les finalités de la Réforme de l'ETFP, les orientations ainsi que les grands axes de développement

de cette politique sont énumérés ci-après.

### **# Les finalités de la réforme**

- Motiver, dynamiser et faire participer les populations de toutes les régions à la mise en œuvre d'activités économiques rentables, durables et privées ;
- Apporter à ces populations les appuis nécessaires à la création et au développement de micro, petites et moyennes activités privées dans les domaines de : (i) la formation technique et professionnelle aux métiers des entreprises, (ii) la formation à l'esprit d'entreprise et à la gestion d'entreprise, (iii) l'accès aux sources de financement adaptées aux besoins des micros, petites et moyennes entreprises régionales ;
- Créer des plates-formes régionales de conception et d'émulation en vue de sensibiliser les populations, mobiliser, utiliser d'une manière rationnelle toutes les ressources existantes et créer entre celles-ci des synergies et des complémentarités ;
- Conscientiser et former les citoyens pour la promotion de l'initiative privée. Les jeunes seront les principales cibles de cette action.

### **# Les orientations politiques**

- Affermir l'autonomie des différents organismes composant le système national de la FTP ;
- Mettre en place un système de financement de la formation professionnelle pour le recouvrement et le partage des coûts ;
- Améliorer l'information sur le marché de l'emploi ;
- Améliorer l'offre de formation publique et privée ;
- Diversifier les modes de formation ;
- Renforcer les moyens de planification et de gestion des institutions de la formation technique et professionnelle ;

### **# Les grands axes de développement de la politique sous-sectorielle**

- Adapter la formation aux besoins des secteurs porteurs identifiés par l'analyse de la situation de l'emploi,
- Développer la formation aux métiers de base,
- Développer les modes de formation qui permettent de satisfaire par étapes aux besoins en compétences des hiérarchies supérieures et qui entraînera la réduction progressive de la formation technique initiale classique,
- Accentuer la formation d'adaptation aux nouvelles technologies,
- Rapprocher la formation et les réalités économiques par la décentralisation des centres de formation.

L'élaboration de la politique sous-sectorielle de la FTP témoigne de la volonté du METFP et du gouvernement malgache de renforcer le système de FTP à Madagascar afin que celui-ci soit un instrument efficace pour la lutte contre la pauvreté. Cette politique est menée dans le cadre de la formation technique et professionnelle initiale (FTPI) formelle et de la formation professionnelle continue. La formation technique et professionnelle initiale est assurée aussi bien par le secteur public que par le privé.

#### **A.- Stratégies utilisées et modalités de mise en œuvre**

- a) *Une politique orientée vers l'emploi menée dans le cadre de la Formation Technique et Professionnelle initiale formelle*

La formation professionnelle initiale secondaire qui sera modulaire ne sera plus considérée comme essentiellement un moyen d'accès à l'enseignement supérieur. La

préparation à la poursuite des études, notamment dans l'enseignement supérieur sera revue (programme, volume...) en concertation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Le nombre d'élèves préparant le baccalauréat technique sera limité afin de dégager des ressources pour une formation plus pratique.

Désormais, la formation professionnelle initiale aura à permettre l'acquisition de qualifications professionnelles pour une rapide insertion dans la vie active. Elle devra satisfaire les besoins des entreprises et limiter au maximum les coûts de recrutement. En conséquence :

- la formation technologique préparant au baccalauréat technique sera réduite à 30% des formations dispensées au sein des lycées techniques publics, des types de formation favorisant l'alternance seront mises en place.
  - l'ouverture ou la fermeture de filières seront décidées en fonction des spécificités économiques régionales. Le niveau de formation dispensée tiendra compte de la structure de l'emploi<sup>3</sup>
- b) *Une politique en direction des travailleurs et des personnes en quête d'emploi menée dans le cadre de la formation continue*

La formation professionnelle continue est un moyen d'adaptation des compétences des travailleurs à celles requises par l'emploi. La formation continue fait partie intégrante de la notion de formation permanente inscrite dans la Loi 94-033. Elle devra permettre à l'entreprise d'assurer une meilleure gestion de ses ressources humaines, et pour l'individu, une meilleure gestion de sa carrière. Ainsi les entreprises seront incitées à intégrer la planification de la formation dans leur stratégie de développement par la participation des employeurs à l'élaboration de la politique et des programmes de la FTP ainsi qu'à l'évaluation des programmes de formation. La cohérence de l'ensemble du dispositif de formation exige que la complémentarité entre centres de formation et entreprises soit assurée.

En matière de formation continue, des stratégies évolutives et complémentaires, à savoir, l'approche ARIF «Associations Régionales Interprofessionnelles pour le développement de la Formation professionnelle», l'approche Filière, et l'approche Commune ont été développées.

Les ARIFs, regroupant des employeurs et des Associations de producteurs de leur région d'implantation, ont été mises en place à Antananarivo, Antsirabe, Antsiranana, Fianarantsoa, Mahajanga, Tana-Ouest, Toamasina et Toliary. Elles ont contribué au rapprochement de la formation avec les besoins du secteur productif. Elles ont ainsi permis de localiser des populations rurales et urbaines exerçant des activités génératrices de revenus et d'identifier leurs besoins de formation.

Les ARIFs collectent les besoins de formation respectifs de ses membres, étudient leur recevabilité et élaborent les plans de formation par la mise en commun des besoins similaires. Les conditions de mise en œuvre d'un plan de formation sont spécifiés dans un cahier de charge qui constitue le document de référence du futur prestataire sélectionné sur appel d'offres.

L'approche Filière qui tient compte de l'enchaînement des activités, permet d'atteindre tous les acteurs évoluant à tous les niveaux de la filière, de l'amont jusqu'en aval. Au niveau des filières, les besoins de formation sont identifiées soit par les groupements professionnels

<sup>3</sup> source : *Politique sous-sectorielle de la Formation Technique et Professionnelle*

concernés (FRULECVA, GMC ...) soit par des organismes d'appui (ONUDI, IREDEC ...) soit par des prestataires à la demande du CNFTP.

L'approche Commune, en impliquant les responsables locaux dans la promotion de formation, permet de cadrer les actions ou plan de formation par rapport au plan de développement économique local et régional.

Les communes assurent alors l'identification et le regroupement de la population-cible généralement éparpillée, collectent leurs besoins de formation et, si besoin est, organisent les formations.

Ces différentes approches, en se complétant, ont, entre autres avantages, eu le mérite de permettre d'atteindre une partie, très infime il est vrai, de la population défavorisée des campagnes et des villes. Il faut noter que les Associations et les ONGs constituent un courroie particulièrement efficace entre la formation et cette population.

#### *Mécanismes institutionnels*

La mise en œuvre de ces stratégies est assurée par le METFP avec l'appui des composantes du PREFTEC. Le METFP comprend 4 Directions centrales dont la Direction de la Coordination de la Formation (DCF) chargée, entre autres, de la supervision des Etablissements et centres de formation technique et professionnelle (ECFTP) publics et l'ONETFoPP récemment créée pour se charger des ECFTP privés.

Dans le cadre du PREFTEC, une restructuration des Etablissements et Centres de Formation Technique et Professionnelle (ECFTP) a été engagée. Les Groupements d'Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel (GEETP), ont été créés au niveau de chaque province ou Faritany, par le décret N° 94-669 du 18 octobre 1994, un GEETP regroupant tous les Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel de la province. En 1997, les GEETP ont été renommés Groupements Inter Régionales des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle (GIREFTP). Suite à cette restructuration, la FTPI de base formelle publique est actuellement dispensée dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) dont l'historique est résumée dans le tableau ci-après.

Dénomination	Année / création	Profil d'entrée	Durée/études	Sanctions	Observations
Atelier d'Art Appliqué Malagasy /AAAM	1925, Andafiavaratra, Ampasampito ; 1966 Mahamasina	7 <sup>e</sup> 16 ans	4 ans	CAP Diplôme de fin d'Etudes Atelier d'Art Appliqué	Sculpture sur bois ; tapis de laine, tapis cousu, tissage textile, tressage, vannerie, travaux d'art appliqué en raphia
Atelier scolaire/AS	1928	7 <sup>e</sup>	2 ans	Diplôme de fin d'Etudes Atelier Scolaire	Tous les secteurs
Collège Professionnel	1973	7 <sup>e</sup>	4 ans	BAE	Tous les secteurs
Tefiso I	1981	7 <sup>e</sup>	2 ans	CFEFP1	Habillement, Génie Civil
Centre de Formation Professionnelle/ CFP	1998	7 <sup>e</sup>	2 ans	CFA	Profil de sortie :Ouvrier spécialisé et Ouvrier Professionnel
TEFISO II				CFEFP2	

Le PREFTEC, quant à lui, est composé de :

- l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) chargé de l'analyse des informations sur l'emploi et la formation
- le Conseil National de la Formation Technique et Professionnel (CNFTP) chargé de proposer des politiques et stratégies pour le développement de la FTP et de gérer le Fond d'Intervention pour la Formation Professionnelle (FIFP)
- le Centre de Ressources des Personnels des Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel (CeRes) chargé de la valorisation des ressources humaines et d'effectuer des expérimentations dans les domaines des programmes des formation et des méthodes pédagogiques
- l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM) chargé de la formation professionnelle en administration et en relations diplomatiques

*Programmes, projets, actions, activités*

surtout les privés confessionnels. Malgré leur importance pour l'éducation de base, les CFP ne font l'objet d'aucun programme particulier.

Le tableau suivant résume les résultats obtenus par les CFP1 pour le Certificat de fin d'études/formation Professionnelle - niveau 1

Le CFPAR, spécialisé dans les activités rurales (artisanat, élevage, menuiserie...) est destiné à la promotion de la Formation Professionnelle en milieu rural. Auparavant, ce centre a bénéficié d'un crédit de la coopération germanique. Après suspension des contributions germaniques, l'établissement a du mal à fonctionner.

B.- En matière de formation technique et professionnelle *continue* de base, le Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle (CNFTP) a pu mettre en œuvre les stratégies citées supra, en contribuant au financement d'actions de formation par le biais du Fond d'Intervention pour la Formation Professionnelle (FIFP). Ces actions de formation peuvent être classées suivant les typologies suivantes :

Candidats	Sexe	Antananarivo	Antsiranana	Fianarantsoa	Mahajanga	Toamasina	Toliara	Total
Inscrits	Total	122	19	9	0	20	14	<b>184</b>
Admis	Dont fille	91	0	0	0	2	4	<b>97</b>
	Total	76	13	6	0	10	4	<b>109</b>
	Dont fille	47	0	0	0	0	1	<b>48</b>

**Sources Statistiques METFP**

A.- En matière de formation technique et professionnelle *initiale* de base les CFP de niveau I sont les plus concernés . Il existe 33 CFP répartis dans tout Madagascar comme suit :

Antananarivo : 12

Ampasampito ; Ampefiloha ; Manjakandriana ; Antsirabe ; Ambohidratimo ; Belanitra-Ilafy ; Anosivola-Anjozorobe ; Mandoto ; Ankazobe ; Ambohivary-Sambaina ; Ankazomiriotra ; Fihaonana.

Toamasina : 09

Toamasina ; Marolambo ; Fénérive-Est ; Mananara-Nord ; Maroantsetra ; Sabotsy Anjiro ; Foulpointe ; Antanambao-Manampotsy ; Anosibe an'analala.

Fianarantsoa : 03

Fianarantsoa ; Ambositra ; Ambatofinandrahana.

Toliara : 03

Morondava ; Ejeda ; Befandriana-Sud.

Antsiranana : 04

Antsiranana ; Ambilobe ; Sambava ; Ampanefena-Vohémar.

Mahajanga : 03

Mahajanga ; Tambohorano ; Analalava.

Les formations, financées par des subventions de l'Etat et sujettes à des restructurations fréquentes mais inadéquates, sont de qualité très moyenne. Les CFP publics n'arrivent donc pas à concurrencer les ECFP privés

- *la Formation Professionnelle de Qualification Initiale (FPQI)* qui permet de donner une formation de base conduisant aux différents niveaux de qualification professionnelle et/ou à un diplôme professionnel permettant

l'exercice d'un métier. Elle s'adresse aux jeunes et adultes scolarisés, désireux d'accéder à un métier.

- *la Formation Pré-emploi (FPE)* permet l'acquisition de compétences minimales pour accéder à un premier ou nouvel emploi. Elle s'adresse aux jeunes ou adultes sortis du système scolaire sans qualification professionnelle.
- *le Stage de Perfectionnement Professionnel (SPP)* permet, par la formation, l'entretien ou l'élargissement d'un domaine de compétence, le perfectionnement dans un métier, l'accès à une qualification ou une fonction de niveau supérieur.
- *le Stage destiné aux Créateurs d'Activités Professionnelles (SCAP)* contribue par l'apport de compétences indispensables, à la réussite d'un projet d'installation de travailleurs indépendants ou de création d'entreprises individuelles ou sociétaires. Il s'adresse à tout promoteur de projet ou d'activité, individuel ou associé, jeune ou adulte, réunissant les conditions matérielles et les connaissances minima pour le concrétiser, dans le cas d'un projet, et pour la développer dans le cas d'une activité.

Ces actions de formation ont été réalisées au niveau de tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions de Madagascar grâce, selon le cas, aux contributions matérielles et/ou financières des bénéficiaires, des promoteurs et du FIFP. De 1992 à Mai 1999, elles ont permis d'atteindre 4251 individus (soit 23,85 % de la

population atteinte par le FIFP), repartis dans les 6 provinces de Madagascar. Ces formations décrites dans la liste ci-jointe ont concerné des domaines très diversifiés tels que :

- *pour la population rurale* : formations en gestion d'exploitation, en élevage en cycle court, en technique de pêche artisanale, en pisciculture, et apiculture, en arboriculture et en cultures maraîchères, en transformations diverses (lait, fruits et légumes), en techniques séricoles, en culture de fleurs et art floral, en techniques culturelles et organisationnelles de la canne à sucre, ...
- *pour la population urbaine* : formations en menuiserie, en maroquinerie, en céramique, en vannerie, en technique et marketing, de guide touristique, en gardiennage et sécurité, ...

#### Moyens mis en œuvre

#### A.- Ressources humaines

Elles sont constituées par le personnel enseignant et administratif au niveau central, et dans les GIRETFP et des ECFTP publics et privés.

Comme nous l'avons signalé auparavant, ce personnel est très mal réparti au niveau des établissements publics. Un audit de ces établissements a été effectué au mois de Février 1999 mais les résultats ne sont pas encore disponibles. Les informations ci-après ont été prélevées dans le document traitant la politique sous-sectorielle de la FTP élaboré en 1997.

- Répartition de formateurs (nb = 4120)

Public	2 270	55,1%
Privé non confessionnel	897	21,7%
Privé confessionnel	695	16,8%
Semi-privé	151	03,7%
ONG	107	02,7%

60% des formateurs se trouvent dans la province d'Antananarivo  
55,6% des effectifs sont dans le privé, dont 40% dans la province d'Antananarivo.

#### Conclusions : 1

Ratio formé/ formateur = 8 en 1996 pour l'ensemble du pays

Ratio formé/ formateur = 10 en 1996 pour le privé

Ratio formé/ formateur = 5 en 1996 pour le public

#### Conclusions : 2

Ratio formateur/ ECFTP = 8 en 1996 pour l'ensemble du pays

Ratio formateur/ ECFTP = 28 en 1996 pour Antananarivo

Ratio formateur/ ECFTP = 11 en 1996 pour le public

Dans les CFP, la plupart des formateurs sont des vacataires ou des suppléants. Les anciens ne sont pas formés en perfectionnement technique.

Pour la réalisation des actions de <<

#### B.- Ressources matérielles

##### Les infrastructures

- Répartition des établissements et centres de F.T.P. (nb = 384)

- 
- 

Public	129	33,6%
Privé non confessionnel	126	32,8%
Privé confessionnel	98	25,5%
Semi-privé	9	02,3%
ONG	22	05,8%

Conclusions : Ces chiffres traduisent l'importance de la place du privé qui représente avec les ONG 60,1% des établissements, privé qui montre un dynamisme impressionnant, son effectif ayant augmenté de 38%. Il est à noter que 48,7% des ECFTP se trouvent à Antananarivo, suivi de Toamasina avec 14,8%.

- Répartition de filières de formation

Activités de service	38,7%
Industrielles	21,9%
Activités domestiques et artisanat	19,5%
Secteur primaire	12,2%

En ce qui concerne les CFP, ECFTP publics censés dispenser des actions de FTP de base, il en existe 33, répartis dans tout Madagascar comme suit :

#### Antananarivo : 12

Ampasampito ; Ampefiloha ; Manjakandriana ; Antsirabe ; Ambohidratimo ; Belanitra-Ilafy ; Anosivola-Anjozorobe ; Mandoto ; Ankazobe ; Ambohibary-Sambaina ; Ankazomiriotra ; Fihonana.

#### Toamasina : 09

Toamasina ; Marolambo ; Fénériver-Est ; Mananara-Nord ; Maroantsetra ; Sabotsy Anjiro ; Foulpointe ; Antanambao-Manampotsy ; Anosibe an'analala.

#### Fianarantsoa : 03

Fianarantsoa ; Ambositra ; Ambatofinandrahana.

#### Toliara : 03

Morondava ; Ejeda ; Befandriana-Nord

#### Antsiranana : 04

Antsiranana ; Ambilobe ; Sambava ; Ampanefena - Vohémar.

#### Mahajanga : 03

Mahajanga ; Tambohorano ; Analalava.

#### Remarques :

La majorité des CFP, datant de la première République, sont en état de délabrement. Le budget alloué aux CFP ne supporte pas l'entretien ni la réhabilitation de ces infrastructures Certains CFP (cas Analalava) ne possèdent même pas de locaux et sont abrités par les autres services décentralisés ce qui les obligent à déménager très souvent. On observe aussi des litiges domaniaux soit avec le MINESB, soit avec les autres ministères.

#### Les équipements et matériels,

La plupart des matériels sont vétustes. Ils proviennent de la donation de la mission française de coopération vers 1977. Les nouvelles acquisitions sont à la charge de l'Etat par l'intermédiaire du PIP. Certains CFP ont reçu des matériels grâce à un système de partenariat.

Concernant les ECFTP privés, les établissements confessionnels sont les mieux équipés et les mieux entretenus. Certains ECFTP non confessionnels financés par des ONGs ou associations sont en bon état.

### C.- Ressources financières

Les ECFTP publics et privés agréés bénéficient d'une subvention de l'Etat.

Les ECFTP publics bénéficient d'un crédit du programme d'investissement public- PIP géré au niveau central du METFP. Chaque CFP ne bénéficie que d'une allocation d'environ huit millions de francs malagasy.. Les FPQ qu'ils dispensent constituent leurs seules autres sources de financement Ce qui est dérisoire par rapport aux missions qui leur sont assignées. En effet, ce budget ne parvient pas, par exemple, à assurer l'achat des matières d'œuvre indispensables aux formations pratiques. Aucun projet ne finance les CFP. notons que le PREFTEC ne concerne pas la FTPI de base .

Quant aux ECFTP privés certains bénéficient des contributions de partenaires étrangers. Les ONGs fonctionnent avec un crédit spécial suivant leurs sources de financement.

*Le Fonds d'Intervention de la Formation Professionnelle (FIFF), s'élevant à 3.672.000 USD est géré par le CNFTP. Il a permis, à travers le co-financement d'actions de formation, de :*

- promouvoir la Formation Professionnelle auprès de tous les niveaux du secteur productif
- inciter à l'adaptation de la formation aux besoins réels de l'emploi et de l'activité professionnelle ;
- instaurer les bases d'un partenariat efficace entre les acteurs ;
- obtenir une participation conséquente des bénéficiaires au partage des coûts de la formation ;
- contribuer à une amélioration de la capacité de l'offre de formation à répondre aux besoins du secteur productif.

### 1.3.3 LA SITUATION DE LA FTP AU SEIN DU MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DE L'ARTISANAT (MIA)

#### 1.3.3.1 POLITIQUE SUIVIE OU EXISTANTE

La politique du Ministère de l'Industrialisation et de l'Artisanat (MIA) en matière de formation, initiale comme continue, n'est pas expressément formalisée sur un document. Toutefois, on peut affirmer qu'elle consiste à assurer la formation des artisans pour que, d'une part, la qualité de leur production réponde aux besoins et aux demandes internationales et que d'autre part, l'artisan puisse subvenir correctement aux besoins de sa famille et créer d'autres emplois.

Le Ministère de l'Industrialisation et de l'Artisanat a assigné à la Direction Générale de l'Artisanat (DGA) la restructuration de l'Artisanat. Selon une estimation faite par la Direction Générale de l'Artisanat du Ministère de l'Industrialisation et de l'Artisanat, en 1997, il existe plus d'un million d'équivalents emplois pour les femmes et autant pour les hommes dans le secteur de l'artisanat. Soit, pas moins de tiers de la population active. Si la moitié de ces deux millions arrivent à subvenir aux besoins de leur famille, à créer des emplois pour deux ou trois personnes en sus, les résultats auront un impact certain au niveau du développement de l'économie. Pour arriver à cette fin, les artisans ont besoin de formation : d'une part, une formation pour les besoins de son entreprise et d'autre part, pour les besoins de sa production (qualité, créativité, compétitivité, capacité de production).

La Direction générale de l'artisanat a pour mission de :

- Assister le secteur de l'artisanat pour que sa production soit d'une qualité conforme aux besoins du marché international et puisse se substituer, sur le marché local, aux produits d'importation..
- Favoriser les actions de formation de base réalisées par et pour les artisans et les associations privées (formation sur le tas et apprentissage). Par, notamment la mise en place des structures d'intervention nécessaires pour assurer la formation des artisans, tant du point de vue technique qu'organisationnelle.
- Assurer la diffusion de toutes les informations relatives au marché national et international et celles utiles au secteur pour faciliter les échanges, surtout technologiques, entre artisans
- Assurer la mise en place des textes régissant le secteur et fournir un appui efficace à tous les artisans pour qu'ils deviennent de vrais opérateurs économiques à part entière.

#### 1.3.3.2 STRATEGIES UTILISEES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les stratégies utilisées dans le secteur figure dans le décret n°98 164 du 19 février 1998 portant organisation de l'activité d'artisan et prévoyant la création d'une chambre des métiers. Celle-ci sera régie par l'ordonnance 60 133 du 3 octobre 1960 portant régime général des associations à Madagascar. Elle assurera, entre autres, les activités de formation, d'information, d'appui et de conseil. La création de la Chambre des métiers ne se fera pas toutefois sans passer par deux étapes : le regroupement des artisans par filière d'activité, la mise en place des CRA ou conseils régionaux de l'artisanat. Actuellement, seule la ville d'Antananarivo entame la deuxième phase. En attendant, le ministère doit se charger des trois fonctions essentielles de la Chambre des métiers avec le peu de moyens mis à sa disposition.

#### 1.3.3.3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le recensement des besoins de formation, l'organisation des formations, le recensement des formateurs et des partenaires financiers entrent dans le domaine des attributions de la direction de la structuration et de l'encadrement, laquelle dispose de trois services :

- le service de l'encadrement ;
- le service de la structuration du secteur informel ;
- le service des études statistiques, publications, expositions et foires.

Par ailleurs, le Ministère a prévu expressément un organisme chargé de l'organisation des formations : le CENAM ou Centre national de l'artisanat malgache. Tant que la subvention de l'Etat pour financer son fonctionnement continuait d'arriver, cet organisme remplissait sa mission de manière satisfaisante. A l'heure actuelle, cette subvention ayant pris fin, le CENAM doit rechercher d'autres sources de financement pour pouvoir continuer à remplir sa mission. Dans cette optique, l'établissement facture désormais la totalité de ses prestations. L'organisme est devenu commercial et s'oriente vers l'assistance et le conseil aux entreprises. Enfin, pour assister les artisans, la DGA travaille en étroite collaboration avec l'Espace Métiers Solidarité Firaisankina (EMSF). L'objectif de cet organisme est de promouvoir les activités de production locale des associations malagasy par les systèmes suivants :

- Accompagnement du processus de structuration des

- associations ;
- Animation et sensibilisation des associations sur le projet EMSF ;
- Conseil, appui comptable et juridique pour formaliser le secteur associatif naissant
- Amélioration de la qualité des produits ;
- Formation technique dans les filières suivantes : broderie main, bois, confection, couture, art bambou, tissage ;
- Mise en place de sous-traitance : action simultanée sur l'offre et sur la demande ;
- Création de pôle de promotion artisanale aux métiers du bois.

Les modules de formation sont la broderie main haut de gamme pour 60 stagiaires ;  
la comptabilité, gestion, cours sur mesure

#### 1.3.3.4 ACTIONS ET PROJETS DE FORMATION INITIEES PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'ARTISANAT

De 1996 à 1999, cinq types de formation ont été octroyés aux 200 artisans (Hommes et femmes) des provinces d'Antananarivo et de Toliara avec respectivement un taux de 70% et de 30%. Le tableau ci-après met en exergue quelques détails concernant ces formations :

*Remarque :*

Il est à souligner que la formation au montage de projet n'a pas encore été menée à terme à cause du nombre important des filières. La durée de chaque séance de formation est d'une journée. Tandis que pour les quatre autres, à savoir : le travail de la corne, de la céramique, de la bijouterie fantaisie et de design, la durée de la formation par filière est de un mois.

#### 1.3.3.5 MOYENS ACTUELLEMENT MIS EN ŒUVRE

- Ressources humaines

Les formateurs recensés ou techniciens du Ministère assurent les actions de formation du secteur artisanal. Il y

Année	Formations	Nombre	Durée	Financement	Localités
1999	Montage de projet	20 à 30 artisans par filière	Une journée	Budget de fonctionnement	Antananarivo
1998	Corne	Trentaine	Un mois	PIP	Ampanihy
1998	Céramique	Trentaine	Un mois	PIP	Toliara
1998	Bijouterie fantaisie	Quarante cinq	Un mois	Imamo Miatrika Adidy	Arivonimamo
1997	Design			PIP ADEVA	Antananarivo
1996	Bijouterie fantaisie	Trentaine	Un mois	Programme régional de l'artisanat	Antananarivo

a aussi les artisans reconnus par leurs pairs.

- Ressources matérielles

Elles sont acquises au titre des différents projets.

- Ressources financières

La DGA fonctionne grâce au budget de fonctionnement et Programme d'Investissements publics. Les projets bénéficient d'un crédit y afférent.

Les informations concernant les moyens mis en œuvre dans le dispositif du secteur artisanal ne sont pas encore disponibles vu l'étendue du secteur qui est de plus fortement marqué par les activités non formelles.

#### 1.3.3.6 ANALYSE DU DISPOSITIF

- La mission de la DGA est loin d'être atteinte. Les moyens mis à sa disposition sont fort limités.
- Les artisans sont difficiles à atteindre, d'où la restructuration par filière et la création des chambres des métiers.
- Les actions de formation sont insuffisantes vu les besoins exprimés recensés

#### 1.3.3.7 ANALYSE DE L'IMPACT SUR LES GROUPES CIBLES

Composition et nature des groupes cibles :

- Hommes et femmes qui travaillent dans l'agriculture, dans l'élevage ou dans l'administration mais qui font de l'artisanat dans les heures creuses ou à certaine saison de l'année.
- Hommes et femmes qui vivent principalement des revenus provenant de l'artisanat.
- Chômeurs ou étudiants cherchant un métier.

Situation actuelle de ces groupes :

L'artisanat n'est donc pas exercé de manière professionnelle dans la plupart des cas, d'où l'objectif de la Direction Générale de l'Artisanat de professionnaliser le secteur.

### 1.3.4 LA SITUATION DE LA FTP AU SEIN DU SECTEUR AGRICOLE

#### 1.3.4.1 LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

A.- Politique et fonctionnement

Comme les ¾ des 200 000 jeunes qui vont s'insérer chaque année dans la vie active s'orientent vers le secteur rural, les structures de formation existant au Ministère de l'Agriculture seront renforcées ainsi que les activités de ses partenaires dans ce domaine, tel la FAO.

En outre, compte tenu du désengagement de l'Etat, le secteur privé constitué d'une centaine de centres de formation agricole gérés et financés par les églises et les ONGs, assurent la formation de base de jeunes agriculteurs afin de les rendre aptes à produire et gérer une micro entreprise familiale. De telles interventions sont encouragées et soutenues par le Ministère.

Le dispositif de formation du Ministère a connu un certain nombre de changements en raison des différentes actions de renforcement de la formation, appuyées par différents bailleurs de fonds.

P N V A	Vulgarisation / formation / recherche	Visite de parcelle		Paysans appartenant à des groupes de contact	On dispose d'un agent de vulgarisation de base pour 500 paysans	Evaluation en cours
F A O B A D	De base		En vue d'installation dans les zones de migration	Jeunes entrepreneurs agricoles	100 par an	Credit B A D signé en juin 1998

## B.- Programmes, projets, actions, activités

Actuellement 3 directions s'occupent de la formation :

- la DGPF assure le suivi de la formation initiale et la formation continue par le biais de 2 services :  
service de l'Enseignement Agricole SEA ;
- service de Formation et Emploi SFE ;
- la DAPP assure les relations avec les partenaires et par voie de conséquence, les formations organisées par ceux-ci ;
- la DVA assure le suivi de la perfectionnement et la vulgarisation agricole.

### Service de l'Enseignement Agricole (SEA)

Les formations réalisées dans les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA), créées par décret n° 84-394 du 13/11/84, sont des formations initiales diplômantes. 4 EASTA fonctionnent actuellement avec chacune leur filière : Antananarivo (filiale génie rural), Majunga (élevage et pêche), Toamasina (Agriculture), Fianarantsoa (élevage et forêt). Sous l'égide de la Banque mondiale, par le biais du PREFTEC, 2 EASTA professionnelles seront opérationnelles à Bezaha et Ambanja et assureront des formations pour la filière agro-sylvo-pastorale.

L'admission se fait par concours national pour les jeunes titulaires du BEPC et âgés entre 18 et 23 ans. La durée des études est de 3 ans à l'issue desquelles les élèves obtiennent un diplôme pour être technicien de cadre moyen. Depuis la réouverture des EASTA en 1986, l'effectif est de 100 par promotion, toutes filières confondues.

En réponse aux besoins de formation spécifique à la région de Fianarantsoa, des formations continues ont été organisées mais ces formations seront généralisées dans toutes les EASTA à partir de 1999. L'objectif de ces formations est de donner à l'apprenant les compétences à gérer une exploitation PME pour un auto-emploi ou pour occuper un poste dans le secteur privé.

Le problème pour les sortants se situe toujours en termes de fonds de démarrage.

### Service de Formations et Emploi (SFE)

Les 3 Centres d'Appui Formation (CAF), créés par décret n° 92-1027 du 09/12/92, et le Centre de formation permanente (CFP), créé par décret n° 92-1028 du

09/12/92, localisés à Tananarive, Mahitsy, Alaotra et Ambatobe, dispensent des formations continues. Le contenu de ces formations se rapporte à l'agriculture, l'élevage, la gestion exploitation, les transformations agro-alimentaires et la méthodologie. La seule condition pour suivre ces courtes sessions de formations est de savoir lire et écrire. Le tableau suivant montre les résultats obtenus dans les ECFTP publiques du secteur agricole.

### Stratégies et modalités de mise en œuvre à la DVA

Cette Direction s'occupe directement du Projet National de Vulgarisation Agricole (PNVA). Ce programme comporte plusieurs phases dont deux sont déjà achevées : la phase pilote et la phase d'extension. La phase future dépend des résultats de l'évaluation actuellement en cours. Outre la formation de techniciens spécialisés en organisation paysanne, d'agents vulgarisateurs de base, ce programme forme des paysans appartenant à des groupes de contact qui auront la charge de transmettre la formation qu'ils ont reçue à d'autres paysans. La formation est dispensée au moyen de visites de :

- parcelles de démonstration ;
- parcelles en milieu paysan ;

Les zones d'action sont les 29 Circonscription de l'Agriculture - Cir-Agri

### Stratégies et modalités de mise en œuvre à la DAPP

Cette Direction assure le renforcement des activités au niveau des organisations paysannes en relation avec les divers partenaires, les ONG et Associations (PpdA, ADMEC, FORMAGRI), les organes de coopération, les bailleurs de fonds.

Les actions de formations réalisées sont de 2 types :

- *formation continue* pour jeunes et adultes appartenant à des organisations paysannes dont la finalité est la professionnalisation du métier d'agriculteur par le renforcement des compétences des paysans. La formation est axée sur l'alphabétisation, la numérisation, et des modules techniques.
- *formation de base* pour les jeunes entrepreneurs agricoles qui souhaitent s'installer dans les zones de migration à vocation agricole, la formation est axée sur le montage de dossier de projet, l'accès au foncier, le financement.

Ettablissement	Type de formation	Durée de formation	Filière de formation	Population cible	Nombre de formé	Observations
EASTA(4)	Initiale	3 ans	Agriculture, Elevage, pêche, forêt, Génie rural	Jeunes de 18 à 23 ans titulaire du BEPC	100 techniciens de cadre moyen par promotion	Formation continue à généraliser à partir de 1999
EASTA Pro (2)	Initiale	3 ans	agro-sylvo-pastorale	Jeunes de 18 à 23 ans titulaire du BEPC	100 techniciens polyvalents par promotion	Formation dispensée à partir de 1999
CAF (3)	Continue	Courte session	Module de tout ordre en liaison avec le monde rural	Tout public intéressé	2977 pour les 3 dernière années	
CFP	Continue	Courte session	Module de tout ordre en liaison avec le monde rural	Tout public intéressé	100 par an	Délivrance de Certificat à la fin de la session

**Stratégies et modalités de mise en œuvre du projet MAG/88/014**

Les projets du secteur agricole sont :

*. Politique d'installation des paysans*

Diverses expériences d'aide à l'installation d'agriculteurs ont été développées à Madagascar depuis les années 50. La première, en 1952, consistait à installer des colons réunionnais dans la région de la Sakay. La deuxième, en 1960, concernait des exploitants malgaches. A partir de 1990 a été développé un projet d'installation de jeunes agriculteurs. Les Hauts Plateaux ont une densité démographique élevée et un chômage grandissant. Tandis que le Moyen Ouest ainsi que certaines zones côtières ont une densité de peuplement faible et des ressources foncières importantes et sous-utilisées. Cette complémentarité est à l'origine de la politique de migration.

L'installation de paysans a été confiée soit à une société (Exemple la SOMASAK) soit une opération de développement (Exemple l'ODEMO). Des infrastructures individuelles et collectives ont été mises en place. L'encadrement a été assuré par l'organisme chargé de l'opération. Sur le plan structurel, le Gouvernement s'est doté d'un Service de la Migration. Auparavant, ce service était sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Actuellement, il est transféré au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Ville. Le Projet d'installation de jeunes agriculteurs dans le Moyen Ouest a été mené dans le Moyen Ouest de 1990 à 1997. Il a eu pour objectif d'installer de jeunes agriculteurs comme entrepreneurs en milieu rural. Ces agriculteurs doivent produire pour le marché et non seulement pour leur autosubsistance. Ils doivent maîtriser les problèmes de commercialisation et de gestion. Le Projet espère avoir des effets d'entraînement sur d'autres migrants ou sur les populations locales.

Le Projet a été financé par le PNUD. Il a reçu une rallonge de financement du PNUD et du PASAGE. Il a été réalisé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture avec l'appui technique de la FAO. La sécurité des biens et des personnes a été assurée grâce au concours des autorités civiles et militaires locales. L'accès à la zone de migration et aux parcelles a été rendu possible grâce à la collaboration du Ministère des travaux Publics.

• *Les résultats et les impacts du Projet.*

Le tableau qui suit donne les principaux résultats du projet.

Le Projet a montré que l'insertion professionnelle agricole est possible avec des jeunes diplômés ou non, même d'origine urbaine. L'installation de nouveaux agriculteurs crée une activité économique dynamique. Dans les zones d'installation, elle constitue un pôle de développement socio-économique.

Les contraintes liées à l'installation et qu'il convient de résoudre dans le futur concernent :

- Les zones de parcours et les points d'abreuvement qui doivent être prévues et bien délimitées ;
- les approvisionnements en intrants sont défaillants et leurs coûts de plus en plus élevés ; les matériels agricoles sont aussi insuffisants ;
- les relations avec les paysans autochtones doivent être organisées au cours de la phase de préparation à l'installation ;
- l'engagement de tous les bénéficiaires dans l'entretien des infrastructures collectives doit être acquis.

C.- Les moyens mis en œuvre

a) *Ressources humaines*

La répartition du personnel formateur est très disparate,

**Evolution des effectifs (Source : PROJET 1998)**

Promotions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Candidats	16	22	22	192	265	217	396	313	202	1645
Stagiaires	16	22	22	42	43	46	52	66	47	355
Taux de sélection (%)	100	100	100	21	16	21	13	21	23	22
Installés	14	19	20	42	43	45	50	65		
Situation actuelle	7	10	10	40	41	36	48			
Taux de réussite (%)	43	45	45	95	78	92				

• *Le projet MAG/88/014*

Les activités du Projet se sont déroulées en quatre phases :

l'information-sélection par le canal des médias et des conférences organisées dans les établissements ;

le stage de présélection dans le Centre de préparation à l'installation d'Ambararatabe. Le stage dure 8 mois, donne aux jeunes une formation technique agricole et apporte un appui dans la préparation du projet d'exploitation ;

la préparation à l'installation avec la reconnaissance des terrains et la demande de financement ;

l'installation avec les travaux d'aménagement.

• *Les intervenants.*

ainsi déjà, les agents des CAF et de certains EASTA sont en nombre insuffisant mais en plus ils cumulent des fonctions. Par contre certaines structures sont bien dotées en personnel. En moyenne, la répartition du personnel se fait comme suit, selon les structures :

Les CAF ont par centre, 15 personnes dont 1 chef de centre, 4 formateurs en production Animale et Végétale et 2 vacataires.

Les EASTA ont par établissement, 16 personnes dont le Directeur, 2 formateurs permanents et 2 formateurs vacataires.

Les PNVA dispose par zone, 1 chef de zone, 1 assistant (Technicien de sol), 2 techniciens formateurs, 2 spécialistes en organisation paysanne, 1 enquêteur, 5 agents vulgarisateurs de base par CIRA GRI, suivant l'ampleur de circonscription.

b) *Ressources matérielles*

En moyenne la répartition des matériels se fait comme suit selon les structures :

Les CAF ont par centre, des parcelles et animaux pédagogiques, des matériels audiovisuels, des documents didactiques.

Les EASTA ont par établissement, 1 car de transport, 2 véhicules de liaison, 1 tracteur, des matériels didactiques (documents, audiovisuels).

Les PNVA disposent par zone, de moto pour les AVB et TS, des véhicules pour le chef CIRA GRI et le responsable d'encadrement du projet au niveau central.

c) *Ressources financières*

Le financement se limite au crédit de fonctionnement, au droit d'inscription perçu des stagiaires et au financement des bailleurs de fonds pour les projets. Situation en 1998 :

CAF

PIP : 0

Budget Général de l'Etat : 60 millions

CFP

PIP : 70 millions en 1998 et 0 en 1999

EASTA : situation en 1999

PIP : seul Fianarantsoa a bénéficié 85 millions

Budget Général de l'Etat : 435.989.000 Fmg

Coopération suisse : 180 millions pour Fianarantsoa.

1.3.4.2 LES ECFTP PRIVÉS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

En ce qui concerne les plus connus, citons les fermes-écoles de Bevalala et Tombontsoa. Ces écoles forment des paysans ou des jeunes au métier d'agriculteur

A.- La ferme-école dispense 3 types de formations :

- Fiompiana sy Fambolena (FIFA) forme pendant une courte session des paysans, des jeunes gens qui veulent se reconverter aux activités rurales avec comme prérequis être âgé d'au moins 18 ans et savoir lire et écrire. L'agriculture et l'élevage leur sont enseignés.
- Ecole de Bâtiment EB forme pendant 3 ans des jeunes gens qui veulent travailler dans le bâtiment, on exige d'eux d'être âgé de 18 ans au moins et avoir le niveau de 3<sup>e</sup>. Cette formation est sanctionnée par un diplôme.
- Ecole Professionnelle Supérieur Agricole EPSA forme pendant 2 ans les jeunes gens et les adultes qui veulent passer le BTS agricole. Le baccalauréat est exigé. Cette formation est sanctionnée par un diplôme.

B.- Ecole orientée vers la vie ou Sekoly mitodi-doha amin'ny Fiainana- SMF

Depuis plus d'une douzaine d'années, le district catholique d'Isorana dans la province de Fianarantsoa a développé à la place de ces écoles primaires un type d'école qu'il a dénommé les SMF-Sekoly mitodi-doha amin'ny Fiainana : Ecole orientée vers la vie.

Ces écoles, comme leur nom l'indique, dispensent une éducation primaire adaptée et orientée vers la vie rurale de la région d'Isorana. L'objectif est de donner une formation de base utilisable par les (futurs) paysans de la région. Globalement, le programme appliqué est le programme officiel auquel s'ajoute des éléments d'agriculture et d'élevage adaptés à la région. Les méthodes pédagogiques appliqués donnent une place essentielle au vécu de l'élève à partir duquel toutes les leçons découlent.

Des parcelles d'application, dont les produits sont propriété des élèves, existent au niveau de chaque école. De plus, les activités de reboisement sont réalisées, suivies et entretenues tout au long de chaque année scolaire. L'année scolaire respecte le calendrier culturel. Les grandes vacances se déroulent au moment des travaux agricoles les plus intenses (décembre, janvier, février). Le système des SMF qui contient actuellement 200 élèves possède un encadrement composé :

- *au niveau central* : des inspecteurs assurant la formation permanente des acteurs et le suivi des activités ;
- *à un niveau intermédiaire* dénommé « secteur » des cadres technique qui font fonction de personnes ressources appui-conseil pour les activités de production.
- *au niveau de chaque école* des maîtres qui sont dénommés « instituteurs animateurs »

Les parents d'élèves groupés en association ont aussi leurs propres activités de production. Ils suivent en plus des formations régulières pour qu'ils soient au courant des stratégies suivies et puissent servir de relais à la maison pour les techniques apprises (exemple : les techniques culturelles) à l'école. Les parents participent aussi au financement des SMF et la participation intégrale est collectée avant le début de chaque année scolaire. Cette participation est surtout en nature. Les SMF ont des résultats meilleurs aux examens officiels (Certificat d'Etude Primaire Élémentaire -CEPE) par rapport aux autres écoles de la régions.

Pour faire suite aux SMF, une école secondaire dénommée Collège d'Enseignement Général ou « CEG vert » fut mise en place en 1996. Elle est orientée vers l'

agriculture et l'élevage et fonctionne en alternance ; 15 jours en internat à l'école suivi de 15 jours d'application pratiques. Cette expérience menée par l'église catholique est aussi initiée par certains projets de développement au sein des Ecoles Primaires Publiques - EPP dans les banlieues de Toliara avec le financement de l'ONG international Aide et Action. Leurs activités concernent la pêche artisanal.

A Moramanga, Fénérive-Est ; Miarinarivo, le Programme National de Vulgarisation Agricole-PNVA mène aussi des actions similaires. Intégrer des programmes spécifiques au milieu rural est devenu une pratique courante au sein de certains établissements. Notons que c'est un arrangement interne entre les responsables de l'enseignement des localités et ceux des projets.

C'est une politique d'incitation des enfants à se familiariser très tôt à l'activité paysanne

1.3.5. LA SITUATION DE LA FTP AU SEIN DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (MJS)

1.3.5.1 Politique et fonctionnement du MJS

Les objectifs du Ministère de la Jeunesse et des Sports sont de :

- promouvoir les jeunes ruraux et urbains touchés par le chômage, la délinquance, l'insuffisance de la qualité de l'éducation, de service de santé et de la déliquescence morale et civique
- offrir des formations et soutenir les initiatives des jeunes pour leur insertion socio-économique
- former les jeunes défavorisés en milieu rural et urbain au niveau des Maisons des Jeunes en vue

d'établir entre eux un dialogue permanent concernant leur insertion sociale.

Le problème d'insertion socio-économique des jeunes ruraux et urbains, intellectuels et non intellectuels figure parmi les principales préoccupations du Ministère de la Jeunesse.

Le Ministère a déjà élaboré une politique nationale de jeunesse et dispose d'un Fonds National pour le Développement et la Promotion de la Jeunesse et des Sports (TAFITA). Le fonds national est déjà fonctionnel depuis 1997 ; et a déjà alloué des aides financières aux jeunes sortant de l'Université de Madagascar au niveau des 6 Faritany, à partir de concours des meilleurs projets. De 1997 à 1999, la CONFEJES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'expression française) par son programme volet fonds d'insertion des jeunes (FIJ) a financé 16 projets des jeunes ruraux et urbains dans les Provinces de Fianarantsoa, de Toamasina et d'Antananarivo. Ces projets concernent le secteur élevage, agriculture, pêche, artisanat et transport. La CONFEJES octroie des aides financières au démarrage et à la consolidation du micro activité et du micro entreprise des jeunes de 16 à 30 ans.

Le MJS, par le biais de la Direction Générale de la Jeunesse, avec le concours de la Direction Technique Direction de la Formation et de la Promotion de la Jeunesse (DFPJ), Direction d'Appui aux ONG des Jeunes (DAOJ), Institut National de la Jeunesse et des Loisirs (INJL), adopte comme démarche : la **MOFI** : Mobilisation, Orientation, Formation et Installation des jeunes au niveau des Maisons des jeunes qui est une technique, une méthodologie et une pédagogie destinée aux animateurs de jeunesse pour faciliter leur tâche et leur rôle dans la formation initiale à l'entrepreneuriat dispensée aux jeunes ruraux et urbains.

La démarche MOFI est une Stratégie de Formation adoptée dans les Maisons des Jeunes.

- **La Mobilisation** : faciliter la rencontre avec les jeunes afin de les inciter à une vie associative pour une prise de conscience du développement National ;
- **L'Orientation** : décrypter la demande du jeunes et offrir une palette de réponse à ses besoins et attentes ;
- **La Formation** : Lui transmettre des savoirs et des savoir-faire appropriés ;
- **L'Installation** : permettre aux jeunes de s'insérer socialement et économiquement.

#### 1.3.5.2 Programmes, projets, actions, activités initiés par le MJS

Le contexte mondial actuel soulève des questions majeures en éducation et en formation professionnelles des jeunes ruraux et urbains que le MJS doit aborder. L'urgence et la priorité se font ressentir en matière de savoirs de base pour tous dans un contexte où la pauvreté, le chômage, la délinquance des jeunes ne cessent d'accroître et où l'urbanisation nous oblige à affronter les phénomènes de masse et la globalisation de l'économie, sans compter les problèmes majeurs de la concurrence et de l'exclusion.

La CONFEJES et le TAFITA collaborent avec le MJS dans la mise en œuvre de la politique générale sur l'insertion socio-économique et professionnelle des jeunes ruraux et urbains et sur la redynamisation des Maisons des Jeunes en tant que structures de Formation et pôles d'attraction des jeunes.

Le MJS, par le concours de la Direction générale de la jeunesse, avec l'aide financière de la CONFEJES et du

TAFITA, a pu réaliser 24 Projets au niveau National 1997 – 1998. Ces projets touchent les secteurs ; Agriculture, Elevage, Pêche, Artisanat, Transport.

#### *La CONFEJES*

##### **a) Historique**

- 1969 ( à Paris) Les Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française ont pris la décision de se réunir une fois par an.
- 1971 Adoption des règles statutaires régissant l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat de la conférence.
- 1972 Création d'un Secrétariat exécutif permanent.
- 1973 Adoption de l'appellation Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'expression française (CONFEJES).
- 1987 Révision des statuts de la Conférence. Adoption du Projet d'Accord de Siège avec la République de Sénégal.
- 1990 Signature de l'accord de siège entre le Président en exercice de la CONFEJES et le Ministre Sénégalais des Affaires Etrangères.

##### **b) Objectifs**

Les objectifs de la CONFEJES sont de

- permettre aux pays qui la composent de mettre en commun leurs moyens d'action dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes respectifs de développement des activités physiques, sportives et socio-éducatives ;
- renforcer par des échanges les liens de solidarité et de coopération qui doivent exister entre les jeunes de la communauté francophone ;
- favoriser la mise en œuvre de tous les moyens susceptibles de faire jouer à la jeunesse un rôle actif dans le développement ;
- développer la coopération multilatérale entre états et gouvernements membre ainsi que le partenariat avec les structures intervenant en matière de Jeunesse et de Sports
- s'ouvrir à l'ensemble des Etats et gouvernements membre du Sommet de la francophonie ;
- jouer auprès des hautes instances de la francophonie un rôle essentiel dans la définition des orientations, l'élaboration des stratégies, la formulation des propositions de programme et la mise en œuvre d'actions en matière de Jeunesse et des Sports ;
- impliquer les jeunes dans la construction de l'espace francophone ;
- contribuer à la création d'un environnement propice à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- promouvoir l'idée d'une éducation physique et sportive comme essentielle à la formation humaine ;
- œuvrer pour faire du sport un élément d'éducation permanente de promotion sociale et professionnelle ;
- développer l'information mutuelle et la concertation sur les politiques de Jeunesse et des Sports.

Actuellement , la CONFEJES compte 33 membres

##### **c) Organisation et fonctionnement du CONFEJES**

En 1975, les pays membres signent le protocole d'accord portant sur l'organisation et le fonctionnement de la conférence.

La CONFEJES comprend :

- La session ministérielle

La conférence tient normalement une session ministérielle annuelle dans un pays membre qui l'aura invitée deux ans auparavant.

L'ordre du jour de cette session doit notamment permettre de :

- . Débattre des questions relatives au développement des activités physiques, sportives et socio-éducatives orientées vers la Jeunesse.

- . Etudier les expériences à conduire en liaison avec les organisations internationales visant des objectifs complémentaires à ceux de la CONFEJES.

- . Adopter la programmation des activités

- . Examiner les questions liées au fonctionnement de la CONFEJES (budget, demandes d'adhésion de nouveaux membres, renouvellement du personnel d'encadrement ...) :

- Le bureau

Le bureau veille à

- . l'exécution et à l'évaluation du programme
- . l'application des résolutions

Il est composé :

- . du président en exercice
- . de deux vice-présidents
- . d'un rapporteur
- . du doyen de la CONFEJES

#### Le secrétariat général

Le Secrétariat général est assuré par un Secrétaire général un personnel d'encadrement et un personnel de soutien. Il est situé à Dakar. Son mandat est d'assurer le suivi quotidien des dossiers de la Conférence. Les membres du Secrétariat exercent des fonctions de caractère exclusivement international. En conséquences, ils ne peuvent demander ni recevoir d'instruction d'un gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à la conférence.

Bref, la réunion interministérielle est l'instance de décision ; celle-ci est précédée par la réunion des Experts qui prépare les résolutions. Le bureau et le Secrétariat général assisté de l'Expert CONFEJES (Conseiller itinérant) constituent l'organe de coordination et d'exécution.

<i>Ordre</i>	<i>Bailleurs</i>	<i>Localisation</i>	<i>Secteur</i>	<i>Activités</i>	<i>Coût FMG</i>
A-1	CONFEJES	Manakara	Pêche	* Conditionnement et ventes des ailerons de requins	24.500.000
2		-	Elevage	* Poules Pondeuses	7.500.000
3		-	Pêche	* Conditionnement et ventes des Fruits de mer	24.500.000
4		-	Artisanat	* Briqueterie	8.500.000
5		-	Pêche	* Pisciculture	8.000.000
6	Fénériver Est		Elevage	* Elevage de porcs	11.500.000
7	-		Elevage	* Elevage de canards	9.500.000
8	-		Pêche	* Ventes de fruits de mer	17.500.000
9	-		Pêche	* Culture et vente de manioc	7.500.000
10	Arivonimamo		Agriculture	* Culture de riz	10.500.000
11	-		Agriculture	* Ventes de friperies	22.500.000
12	Soavinandriana		Commerce	* Culture d'arachide	12.500.000
13	-		Agriculture	* Taxi-Brousse	24.500.000
14	-		Transport	* Elevage des porcs	11.500.000

A noter que, depuis, 15 ans, la structure de la CONFEJES s'est avérée pratique et opérationnelle 94% du programme a été réalisé

#### **d) Financement du CONFEJES**

La conférence dispose :

- . d'un budget de fonctionnement
- . d'un budget de programme
- . d'un fond commun

Le budget de fonctionnement est alimenté par les pays membres selon une clé de répartition fixée statutairement (cotisation statutaire d'un montant de 1.071.920 F CFA).

Le budget de programme est approvisionné par des contributions spécifiques des pays et destinées à la réalisation d'opérations non couvertes par le Fonds Commun.

Le Fonds Commun est abondé par des Contributions volontaires des pays membres et par des personnes physiques ou morales. Il finance des opérations à caractère international ou d'intérêt général.

#### **e) Programmes, projets et activités du CONFEJES/TAFITA**

Les tableaux ci-dessous montre les projets financés par le CONFEJES et TAFITA.

▪ TAFITA

Ordre	Bailleurs	Localisation	Secteur	Activités	Coût FMG
B-15	TAFITA	Mananjary	Elevage	Poules Pondeuses	10.000.000
16		Ambohitra	Pêche	Pisciculture	10.000.000
17		Antsirabe	Elevage	Vache laitière	10.000.000
18		Antananarivo	Artisanat	Glace alimentaire	10.000.000
19		Tuléar	Pêche	Pêche et vente de fruits de mer	10.000.000
20		Tamatave	Elevage	Vache laitière	
21		-	Elevage	Poulet de chair	10.000.000
22		Mampikony (Mahajanga)	Agriculture	Culture d'oignon d'Egypte	10.000.000
23		Andapa (Diego)	Pêche	Pisciculture d'alevins	10.000.000

Identification des groupes des jeunes et analyse de leur situation actuelle

TACHES	RESPONSABLES	DUREE	RESULTATS	INDICATEURS
* Accueil * Inscription * Information	DFPJ DIRJS DEL.J	Echéance	Identification de la population cible	Nombre de jeunes inscrits et informés
* Prospection	DFPJ	Echéance	Identification des besoins en formation des projets	Nombre d'offres en formation et nombre de projets identifiés
* Stage * Formation	DFPJ DIRJS	Echéance	Formation et qualification des jeunes	Nombre des jeunes formés
* Conseil * Guide * Encadrement	DFPJ DIRJS DEL.J	Echéance	Appui aux Maisons des Jeunes et Encadrement	Nombre des jeunes installés et encadrés
* Suivi * Evaluation	DFPJ DIRJS DEL.J	Echéance	Suivi et évaluation périodique	Rapport trimestriel

D'après le suivi, le contrôle et l'évaluation des Projets à mis parcours fait par les encadreurs régionaux ; ces projets d'insertion socio-économique des jeunes sont en bonne voie.

B.- La Maison des jeunes ( ex-CAPJ)

a) Place et rôle de la Maison des jeunes

Structure rattachée au Ministère de la Jeunesse et des Sports, pour réaliser la Politique Nationale de Jeunesse, elle assure la mobilisation, l'orientation, la Formation et l'installation des jeunes ; ainsi que la coordination des différentes activités de jeunesse de la région. Elle vise la promotion, le développement et l'intégration sociale des jeunes, elle veille aussi sur l'organisation des associations ou des groupements de jeunesse.

b) Les structures

- La maison des jeunes possède : - 1 salle de réunion, des salles de bureaux, 1 ou des terrains de production. Elle est gérée par un Conseil d'Administration assisté par le responsable de la Maison des Jeunes. Les animateurs de jeunesse forment un courroie de transmission entre le Ministère et les Associations ou les groupements de jeunesse dans l'application de la Politique générale du Ministère.

c) Les lieux d'implantation

- 35 Fivondronana
- Nombre de Maisons : 35
- Centre agro-pastoral : 2

- Centre d'hébergement :  $\frac{1}{38}$

Antananarivo : Ambatolampy, Ankazobe, Fenoarivobe, Betafo, Antanifotsy, Tsiroanomandidy, Faratsiho ( T= 07)

Manjunga : Soalala, Antsohihy, Maevatanana, Maintirano, Majunga 1 (T= 05)

Toamasina : Fenerive-Est, Ambatondrazaka, Vatomaniry, Mahanoro, Maroantsetra (T= 05)

Antsirananana : Vohémar, Ambilobe, Andapa, Antalaha (T= 04)

Fianarantsoa : Ambovombe, Ampanihy, Betioky, Belo sur Tsiribihina, Morondava, Tuléar, Taolagnaro (T= 07)

Centre agro pastoral : - Brickaville

- Ambonivato (T= 02)

Centre d'hébergement : Ambositra ( T= 01)

d) Etat des lieux

1. Maison des jeunes fonctionnelles dont :

8 Maisons des jeunes abritent le Projet FNUAP sur le SRA- (Projet jeune MAG P02/92)

- Ambilobe, Majunga, Morondava, Fort-Dauphin, Mananjary, Ambatondrazaka, Fenerive-Est, et Ambatolampy)
- 15 Maisons des jeunes créent leurs activités de jeunesse, tel que l'artisanat, la couture, le socio-culturel (Alliance française et autres) en partenariat avec les associations ou les

- groupements de jeunesse de la région.
  - Ambositra, Ampanihy, Manakara, Farafangana, Antanifotsy, Ambalavao, Tsiroanomandidy, Ambovombe, Antalaha, Tuléar 1, Andapa, Antsohihy, Maevatanana, Betafo, Fenoarivo-be)
  - 10 Maisons des jeunes nécessitant un suivi :
  - Ankazobe, Soalala, Maintirano, Mahanoro, Maroantsetra, Vohémar, Vangaindrano, Fandriana, Betioky, Belo sur Tsiribihina.
2. -2 Maisons des jeunes non fonctionnelles
- Vatomandry : endommagée par le cyclone, non réhabilitée
  - Faratsiho : manque de personnel
3. Centre agro-pastoral
- Brickaville : en partenariat avec l'association de jeunesse UJDC
- Ambonivato : en partenariat avec le Rugby Ecole de la vie.
4. Centre d'hébergement :
- Ambositra, fonctionnel

### 1.3.5.3 Les ressources financières

Pour la réalisation de la formation, au vu des besoins recensés et exprimés, le Ministère de la Jeunesse et des Sports :

- appuie les artisans dans la formulation de leurs projets et les oriente vers des organismes d'appui qui pourraient financer le projet ;
- organise des formations par ses propres moyens : soit par le PIP, soit par le budget de fonctionnement et par son personnel ressource.

### 1.3.6 LA SITUATION DE LA FTP DE BASE DANS LES AUTRES MINISTERES

La FTP de base initiée par ces différents ministères sont en majorité de la formation non formelle. Ces départements opèrent par l'intermédiaire des ONGs et associations de développement nationaux et internationaux. Pour le Ministère de la Population, les détails sont étudiés par les autres sous-commissions (insertion professionnelle des groupes défavorisées ; intégration de la femme au développement). Tandis que les secteurs pêche et élevage travaillent au niveau du secteur informel à travers divers projets de développement.

### 1.3.7 LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE INITIÉE PAR LES ONGS ET ASSOCIATIONS

- Conseil de Développement d'Andohatapenaka (CDA)

Le CDA est une ONG dont la mission est l'autopromotion du milieu, l'autodéveloppement de ses membres.. de ses bénéficiaires et de ses responsables en favorisant l'utilisation maximale des ressources humaines et matérielles, notamment par une formation appropriée. Ses activités sont orientées vers les habitants du quartier d'Andohatapenaka et de ses environs, habitants qui, pour la grande majorité des cas, sont particulièrement démunis donc plus exposés à la délinquance . La formation est alors une voie pour la réinsertion de cette population dans la société. En effet, grâce à l'apprentissage d'un métier : travaux du bâtiment, broderie, vannerie, couture et cuisine pour les adultes et ouvrages bois, ouvrage métallique et élevage à cycle court pour les déscolarisés, cette population peut prétendre à une source de revenus stable.

Un soutien financier est également apporté aux petits commerçants du quartier et aux micro-entreprises œuvrant dans des domaines dont la technologies est accessible à cette population (production de brique, extraction d'huile d'arachide, agriculture, élevage, artisanat, confection..)

- Fédération Chrétienne des TRavailleurs du Secteur Informel-FECTRASI

La FECTRASI est membre de la confédération des Syndicats Chrétiens Malagasy-SEKRIMA. Elle compte environ 3080 membres œuvrant dans le secteur informel affiliés à 67 syndicats de base œuvrant du secteur artisanal, des marchands ambulants et des dockers. La FECTRASI organise des sessions de FP en échanges de technologie, en appui des MPME dans le cadre des mutuelles ,épargne et crédit.

Dans sa démarche, la FECTRASI effectue des descentes sur le terrain, constata les problèmes sur place et élabore des stratégies appropriées aux fins de proposer des programmes de formation. Les actions de formation sont financées selon les cas par des organismes étrangers partenaires.

La Fédération des petits pêcheurs artisans-FECPAMA et celle des agriculteurs et éleveurs-FECRITAMA opèrent aussi dans les domaines le la pêche et de l'agriculture.

## 2.3 Evaluation des besoins

Les besoins en matière de formation technique et professionnelle de base découlent des politique et stratégies ainsi que des problèmes évoqués dans l'analyse de l'existant. A cet effet, deux grands sous-programmes spécifiques et intégrés sont proposés , à savoir :

- Un sous-programme d'appui à la Formation Professionnelle aux métiers de base et
- Un sous-programme de renforcement du système d'insertion et de réinsertion professionnelle.

### 2.3.1 LES BENEFICIAIRES

*L'inventaire des groupes cibles ci-après concerne tout le système de FTP de base dans tous les domaines et tous les secteurs.*

Milieu	Jeunes	Adultes
Rural	Analphabètes	Analphabètes
	Déperdus scolaires	
	Sans qualification	Sans qualification
	Chômeurs	Chômeurs
	Défavorisés	
	Ayant perdu leur emploi	Ayant perdu leur emploi
Urbain	Analphabètes	Analphabètes
	Défavorisés (handicapés ; enfants des rues ; délinquants..)	Diplômés ayant perdu leur emploi
	Chômeurs diplômés	Ayant évolués dans le secteur informel
	Chômeurs sans qualification	
	Déperdus scolaires	

### **2.3.2 LES BESOINS PROPREMENT DITS**

*Assurer une FTP de base à Madagascar nécessite la prise en considération des potentialités régionales et des réalités socio-économiques. Ce qui suppose :*

1 L'introduction, dès la fin du primaire, de notions techniques élémentaires et universelles . Les réalités locales seront alors prises en compte. Une étude de faisabilité permettra de préciser les réaménagements de programme scolaire envisageables.

2. La création de centres de formation professionnelle de proximité d'une micro-entreprise et la commercialisation. Des démonstrations seront nécessaires, de même que des stages dans les exploitations.

3 .Le renforcement des capacités des diverses structures chargées des activités connexes à la F.T.P. de base entre autres :

- i. Conception, fabrication de matériels didactiques appropriés
- ii. Elaboration des modules de formation (initiale et continue) ;
- iii. Formation de Formateurs.

4. La construction d'infrastructures sociales.  
Les jeunes issus du milieu urbain ne se fixeront pas en milieu rural en l'absence d'un minimum d'infrastructures sociales. Il s'agit donc d'aménager des points d'eau, des dispensaires, des écoles et des magasins de stockage.

5. L'acquisition des équipements agricoles plus performants

6. Le renforcement du cadre organisationnel du secteur artisanal par :

- la restructuration du CENAM et ses ramifications en province ;
- la formation des formateurs par des artisans expérimentés et reconnus par leurs pairs (par filière, par sous-filière et par métier) : problème d'homologation ;
- la revalorisation du métier ;
- l'ouverture de centres d'information et d'orientation, outre le volet formation, dans les chambres des métiers.
- la formation répondant aux besoins de l'artisan en tant que chef d'entreprise ;
- la formation répondant aux besoins de l'artisan en tant que producteur ; qualité, technologie, créativité
- la formation des formateurs.

7. Le renforcement du secteur agricole par :
  - un appui/formation cohérente et continue, contexte évolutif ;
  - un appui financier pour fonds de démarrage, fonds de roulement, fonds pour investissement ;
  - un appui en matériel à défaut de fonds d'investissement ;
  - un dotation en terrain domaniale (surtout EASTA ) ;
  - une création d'emplois post- études (EASTA).
8. Développement de l'apprentissage dans le secteur informel (rural, artisanal, urbains) et les MPME modernes par :
  - des formations sur le tas
  - des formations par apprentissage
9. Formations en vue de l'autosuffisance, de la réinsertion, de l'auto-emploi et de la création de micro-entreprise
10. Formations en vue du développement des activités et/ou de l'installation en milieu rural (agriculture, élevage, maraîchage, petit élevage,...)
11. Identification et analyse de la situation actuelle des divers groupes cibles.

*Deuxième partie*

---

**POLITIQUES, STRATEGIES  
ET MODALITES D' ACTIONS**

## 2- POLITIQUES , STRATEGIES ET MODALITES D'ACTION

### 2.1 Justifications et fondements

De l'analyse de l'existant, il est ressorti que :

D'une part, du fait de la mutation du monde du travail, une proportion de plus en plus importante de la population se trouve dans une situation d'exclusion. D'éperdus scolaires, déflatés , chômeurs, handicapés, des villes et des campagnes, ces individus, hommes mais surtout femmes, sont poussés vers le secteur informel. Bien que cette issue représente une chance certaine pour nombre d'entre eux, ils font preuve d'un manque flagrant de compétences et de moyens par rapport aux activités qu'ils pourraient exercer. Communément appelés « métiers de base », ces activités pourront permettre à cette population de se prendre en main et de contribuer conséquemment au développement économique national.

D'autre part, malgré les actions de différents départements ministériels et autres acteurs (projets, associations et ONG,...) la couverture de la FTP de base reste insuffisante et son champ restreint. En effet, avec la disparition des Ateliers scolaires, la FTP initiale de base n'est plus assurée au niveau de la FTP formelle publique que dans les Centres de Formation Professionnelles (CFP) et pour le domaine agricole dans les Centres d'Appui Formation (CAF) et les Centres d'Appui Permanente (CFP). La portée de la FTP initiale de base privée étant limitée, l'initiation aux métiers de base se fait essentiellement sur le tas. Malgré son efficacité relative, ce seul mode d'apprentissage ne peut répondre aux besoins en compétences de base de l'économie nationale. Quant à la FTP continue de base, elle est assurée à travers divers actions et projets menés par différents ministères et dont le manque de cohérence traduit l'absence d'une politique d'ensemble. La faiblesse du système d'information constitue un des plus sérieux handicaps.

Aussi, s'est fait ressentir la nécessité de la mise en œuvre, au profit de la population-cible, d'un sous-programme d'appui à la formation professionnelle aux métiers de base accompagné par un sous-programme de renforcement du système d'insertion et de réinsertion professionnelle et proposant l'intégration de matières techniques dans les programmes du cycle primaire.

### 2.2 Orientations générales

Ces préoccupations rejoignent celles de la politique sous-sectorielle de la FTP dont les grands axes de développement sont :

- l'adaptation de la formation aux besoins des secteurs porteurs potentiels ,
- le développement de la formation aux métiers de base,
- le rapprochement croissant vers la population cible de la formation par la décentralisation des centres de formation en tenant compte des besoins des apprenants ,
- l'adaptation de la formation aux nouvelles technologies

Il apparaît que la formation initiale et continue aux métiers de base est particulièrement adaptée aux besoins de la société malgache, notamment ceux du secteur informel qui y joue un rôle prépondérant. Elles répondront aux besoins du maximum de public-cible grâce, entre autres, à une décentralisation des centres de formation. La politique en matière de FTP de base sera donc orientée vers les métiers de base et sera fondée sur un rapprochement vers le public-cible. La politique sous-sectorielle sera précisée dans ce sens.

### 2.3 Objectifs

#### 2.3.1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général est d'aboutir à l'acquisition par une majorité de plus en plus large de la population rurale et urbaine défavorisée du savoir-faire minimum et des moyens lui permettant d'exercer un métier.

#### 2.3.2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs de développement seront de permettre à cette majorité d'améliorer sa qualité de vie ainsi que celle de sa famille et de contribuer de manière plus significative au développement de l'économie nationale en général et de sa région en particulier.

#### 2.3.3 OBJECTIFS SPECIFIQUES

2.3.3.1 OBJECTIF SPECIFIQUE N°1. MISE EN PLACE DES CONDITIONS PREALABLES AU DEVELOPPEMENT DE LA FTP DE BASE

*Stratégie 1. Développement et conception d'une carte intégrée de l'éducation et de la formation*

En permettant une connaissance exhaustive de l'existant en termes de structures d'éducation et de formation, sera un outil précieux pour la gestion des diverses actions.

*Stratégie 2. Restructuration des métiers de base*

Pour assurer la meilleure adaptation possible entre la formation et l'emploi, il est nécessaire de bien cerner les métiers de base existants et à venir. Il s'agira de localiser chaque métier, de la décrire, d'observer son évolution par rapport à celle de son environnement et d'adapter les formations en conséquence, carte intégrée en appui.

*Stratégie 3. Plaidoyer dynamique en faveur de la FTP de base*

Ce plaidoyer se concrétisera par une vaste campagne de sensibilisation. Le but est de convaincre l'opinion de l'importance de la FTP de base tant pour l'individu que pour la nation et de la faire participer à son évolution. Cette campagne sera basée sur la promotion des métiers de

base et comprendra :

- . une sensibilisation/concertation des différents niveaux d'autorité , politiques et spirituels et
- . une sensibilisation de toute la population , parents comme enfants.

Ces deux niveaux de sensibilisation sont indispensables pour assurer un maximum de couverture et d'efficacité. La préparation et la mise en œuvre des politiques concernant l'emploi et la formation relèvent d'une volonté nationale et d'une orientation de nature essentiellement politique. Dans le cadre de la décentralisation en cours, les élus comme les simples citoyens seront directement impliqués dans tous le processus. Les médias seront largement mis à contribution.

2.3.3.2 OBJECTIF SPECIFIQUE N°2. ACCROITRE L'ACCES ET AMELIORER L'ACCESSIBILITE A UNE FTP DE BASE

Il s'agit ici de favoriser le rapprochement entre la population – cible et la formation qui lui est adaptée, tant du point de vue géographique que du point de vue financier

*Stratégie 1. Renforcement et/ou redynamisation des structures existantes (CAF, CFP, CFPAR, Maison des Jeunes, CENAM, CERAM, ...)*

Les compétences de chaque structure en cohérence avec celles des structures co - existantes dans la zone d'intervention seront préalablement définies. Pour le domaine agricole , les EASTA et le CFPAR assureront la FTP initiale de base, les CAF , Centre de Formation Permanente et les EASTA assureront la FTP continue de base. Pour le domaine technique , les CFP assureront la FTP initiale de base et les CERAM pour le domaine artisanal. Les infrastructures des Maisons des jeunes abriteront les FTP continues de base avec la collaboration des CFP, CERAM et ONG intervenant dans la formation non formelle

*Stratégie 2. Développement de structures de formation de proximité*

Les personnes - ressources et les moyens de la localité seront mis à contribution, complétant ainsi les structures existantes tant du point de vue géographique que du point de vue spécialité et bénéficiant d'un suivi régulier. Effectuée sur le tas, cette formation est particulièrement adaptée à l'emploi du secteur informel .Elle est la forme la plus primaire de l'apprentissage . Malgré ses limites, la formation « sur le tas » ne sera pas découragée car , particulièrement adaptée aux besoins et aux spécificités de la population cible, elle permet son insertion rapide dans son futur milieu de travail .

*Stratégie 3. Incitation d'un partenariat pour l'accueil des jeunes en formation*

Le but est de sensibiliser les partenaires à la FTP de base et d'obtenir une franche collaboration de leur part. Leur contribution à la mise en oeuvre des formations sera très utile pour garantir une FTP de base de qualité.

Tout partenariat sera régi par un cadre législatif, administratif et financier bien défini. Le partage des coûts sera vivement encouragé. Les élus et les responsables des groupements de base seront associés dans la prospection et la négociation de partenariat. Seront des partenaires potentiels :

- les entreprises, les organisations patronales et syndicats de salariés pour leur bonne connaissance du marché de l'emploi,
- les élus et les responsables de groupements de base pour leurs liens avec les futurs formés,

- les organisations et les organismes nationaux et internationaux divers pour leur capacité en contributions matérielles, financières et en ressources humaines

*Stratégie 4. Mise en place de formations itinérantes*

Pour rapprocher les structures de formation des bénéficiaires potentielles des régions enclavées. Des équipes itinérantes de formateurs pourraient être constitués à partir des structures locales citées supra. Les formations se caractériseront par leur souplesse tant dans leur contenu que dans leur mise en œuvre.

*Stratégie 5. Développement de l'apprentissage dans les entreprises*

Les établissements de formation formelle et non formelle sont rares et les places y sont limitées .Le secteur informel recrute et qualifie lui – même ceux qui assurent sa pérennité. Aussi, afin de le préparer à produire plus et mieux , il convient de structurer la formation qui y est dispensée. Il existe plusieurs variantes de

l'apprentissage : ( la formation sur le tas , l'apprentissage proprement dit et la formation par alternance ). Il faudrait le structurer suivant la typologie de l'apprentissage . Le cadre législatif administratif et financier doit être modifié ou complété ,les méthodes et outils pédagogiques et leurs apprentis , conçus ou améliorés.

2.3.3.3 OBJECTIFS SPECIFIQUES N°3. MISE EN PLACE DE PASSERELLES ENTRE LA FTP INITIALE DE BASE ET LA FTP CONTINUE DE BASE

Le but est d'obtenir un enrichissement mutuel entre la FTP initiale de base , essentiellement formelle et la FTP continue de base ,essentiellement non formelle, d'une part , et une mobilité , géographique comme sociale , des formés d'autre part. Pour ce faire ,il est nécessaire de rechercher une articulation systématique entre les deux modes de formation. La stratégie consiste à étudier l'évolution et l'impact des formations pour chaque approche, et à partir des divers constats, d'établir des liens logiques entre les deux approches.

*Stratégie 1. Accroissement du degré de connaissance et de maîtrise des besoins en matière de FTP initiale et de FTP continue*

Etablir un lien entre les deux modes de formation revient à définir des relations d'équivalence entre une ou plusieurs parties de la formation d'un mode et une ou plusieurs parties de la formation de l'autre mode de formation. Ce qui suppose une meilleure connaissance et une maîtrise des besoins en formation, tous secteurs et toutes régions confondues.

*Stratégie 2. Réflexion sur l'évolution et l'impact des formations et établir des liens entre les deux modes de formation*

Les formations, initiale comme continue, sont appelés à répondre à des besoins se rapportant à des métiers précis. La mesure de leur impact conjuguée avec l'évolution du métier et de celle de l'environnement de ce dernier permettront de formaliser les liens pouvant être établis entre ces deux modes de formation. Cette formalisation prendra la forme d'un système de validation et de certification des formations.

2.3.3.4 OBJECTIFS SPECIFIQUES N°4. FAVORISER L'INSERTION ET LA REINSERTION PROFESSIONNELLE DES FORMES

*Stratégie 1. Opérationnalisation de la politique du travail*

Une politique nationale de l'emploi est en cours d'élaboration. Après sa validation, sa mise en œuvre permettra, entre autres, l'identification et la mise en œuvre de mesures visant à favoriser l'auto-emploi et la réinsertion professionnelle. Ces mesures devront être accompagnées par la mise en place de lignes de crédit facilement mobilisables et décentralisées. La réalisation de cette action sera du ressort du Ministère du Travail. Pour la mise en œuvre, l'adhésion des entités impliquées directement ou indirectement est indispensable.

*Stratégie 2. Développement de l'emploi indépendant*

L'emploi indépendant permet d'absorber un grand nombre de demandeurs d'emploi car il ne nécessite pas de gros moyens en capital. De plus, en raison de son extrême souplesse en matière d'organisation et d'horaires, il convient particulièrement aux femmes et aux handicapés qui constitue une partie non négligeable de la population défavorisée. Il s'agit ici d'assurer aux formés les moyens de créer cet emploi indépendant. Ce qui suppose :

- la mise en place d'un dispositif de micro-financement en vue de la création d'auto-emploi et d'un guichet d'approvisionnement en ressources matérielles (matières premières et équipement).
- la mise en place au sein des structures de proximité d'un dispositif ayant pour mission d'aider les jeunes à monter un dossier de demande de financement
- le renforcement de structures œuvrant pour la mobilité des jeunes et leur installation dans le milieu rural

*Stratégie 3. Développement de la réinsertion dans les entreprises :*

Des cas comme le retrait total ou partiel de l'Etat de la gestion de nombreuses entreprises obligent des personnes à quitter leur emploi rémunéré. Des mesures d'accompagnement pour permettre la réinsertion professionnelle du personnel ainsi déflaté ou toute autre personne ayant perdu son emploi sont alors rendues nécessaires. Une synchronisation entre les demandes des entreprises et les formations à mettre en œuvre sera de rigueur. Un partenariat actif sera la première condition de réussite de cette action. Les organisations patronales seront associées à l'organisation de la FTP continue de base. Un mécanisme de liaison sera alors mis en place à travers le système d'information aux fins de gestion afin de pouvoir s'informer sur :

- l'offre et la demande d'emploi
- les besoins de renouvellement de personnel
- les tendances du marché de l'emploi
- les activités des projets de coopération, œuvrant dans l'appui au développement de l'emploi

2.3.3.5 OBJECTIF SPECIFIQUE N°5. PROMOUVOIR UNE EDUCATION FONCTIONNELLE PAR L'AMENAGEMENT DES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le fondement de la technologie seront considérés comme un élément culturel indispensable pour satisfaire les besoins de l'individu. En cas de déperdition scolaire précoce, les élèves pourront alors s'insérer dans son environnement socio-économique avec plus de facilité. Les résultats obtenus avec les « Sekoly miatrika ny fiainana » ou « Ecoles orientées vers la vie » initiées par l'Eglise catholique et divers projets par divers EPP dans des régions de Fianarantsoa et de Tulear encouragent la

généralisation progressive de l'expérience avec les adaptations qui s'imposent. Dans le domaine agricole, les EASTA-PRO projettent d'introduire des matières de techniques agricoles au niveau du programme de 240 écoles – pilotes.. Seront envisagés :

. *Stratégie 1. Mise en place des conditions* Cet objectif spécifique nécessite une profonde réflexion de la part des différents acteurs. Après étude de faisabilité, des ateliers de validation des résultats de l'étude permettront une concertation entre les départements ministériels concernés, d'une part, et entre les intervenants de la formation, publics comme privés et entre la population cible ou ses représentants, d'autre part.

. *Stratégie 2. Développement de l'expérimentation*

La stratégie consiste à expérimenter le projet auprès d'écoles pilotes. Le suivi et l'évaluation des résultats de ces expériences permettront de décider sur leur extension.

*Troisième partie*

---

**PROGRAMMATION DES  
ACTIONS A ENTREPRENDRE**

### 3. PROGRAMMATION DES ACTIONS A ENTREPRENDRE

#### 3.1 Cadrage des actions

La prise en considération des besoins en formation de deux publics cibles distincts :

- d'une part, les d'éperdus scolaires, chômeurs, handicapés,
- d'autre part, tous les jeunes qui vont entrer ou qui sont encore dans le système scolaire et qui sont désireux d'acquérir des compétences en vue de leur insertion future dans le monde du travail suppose la mise en œuvre à Madagascar du présent sous-programme en faveur de la formation technique et professionnelle, orienté vers les métiers de base et les activités génératrices de revenu.

A cet effet, il a été proposé dans l'évaluation des besoins un sous-programme d'appui à la formation professionnelle aux métiers de base (ruraux, artisanaux, traditionnels) accompagné par un sous-programme de renforcement du système d'insertion et de réinsertion professionnelle et visant essentiellement la promotion de l'auto-emploi par la création de micro et petites entreprises et d'activités génératrices de revenus .

Les objectifs spécifiques de ces sous-programmes sont :

- de mettre en place des conditions préalables au développement de la FTP de base,
- d'accroître l'accès et améliorer l'accessibilité à une FTP de base,
- de mettre en place des passerelles entre la formation technique et professionnelle initiale de base et la formation technique et professionnelle continue de base
- de favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle des formés
- de promouvoir une éducation fonctionnelle par l'aménagement des programmes de l'enseignement primaire.

#### 3.2 Actions a entreprendre

**Objectif spécifique n°1. Mettre en place les conditions préalables au développement de la FTP de base**

Stratégie n° 1 : Développement et mise en œuvre d'une carte intégrée de l'éducation et de la formation

##### *Action 1. Conception*

Ce document comprendra les informations géographiques exhaustives sur l'éducation et la formation. Il constituera l'outil de décision de base dans la mise en œuvre du sous-programme et s'adressera à tous les acteurs de la FTP et de la formation. Sa conception fera l'objet d'une étude qui comprendra deux phases. La première phase consistera à élaborer la carte intégrée d'un site pilote. L'analyse des conclusions permettra dans une deuxième phase d'étendre l'étude au niveau des autres régions.

Activités : - étude sur une site pilote (identification et

localisation)

- analyse des conclusions
- lancement du mécanisme au niveau des autres régions

##### *Action 2. Mise en place d'une carte éducative intégrée*

Il s'agit ici de finaliser la carte proprement dite et de mettre en place le dispositif qui permettra sa mise à jour permanente. Une formation des tous les acteurs concernés de tous les niveaux sera alors nécessaire.

Activités : - formation à tous les niveaux

##### Stratégie 2. Restructuration des métiers de base

La restructuration des métiers de base consistera à préciser ou, selon le cas, à en définir le contenu et à constituer une documentation de référence. Le dispositif d'observation et de suivi de l'évolution des métiers et des formations sera renforcé afin d'assurer une adaptation des uns aux autres. Ce qui suppose la conduite d'une étude y afférente et le renforcement des capacités des entités concernées.

##### *Action 1. Conduite de l'étude de faisabilité*

Des travaux sont ou ont été menés par diverses entités pour définir ou redéfinir les métiers de base. Il s'agit ici de recenser , de capitaliser et de compléter les résultats de ces travaux. L'objectif étant d'aboutir à une localisation, un recensement et un descriptif aussi exhaustif que possible des métiers de base existants ou susceptibles d'apparaître dans un avenir plus ou moins proche. Les résultats de l'étude feront l'objet d'une large diffusion et seront discutés en ateliers si besoin est.

Activité : - étude relative à la restructuration des métiers de base

##### *Action 2. Renforcement des capacités*

Bien qu'opérationnelles, les diverses entités, actuellement concernées, ou susceptibles d'être concernées par la restructuration des métiers sont handicapés par un manque de moyens. Le renforcement de leur capacités physiques apparaît donc comme une nécessité.

Activités : - Réhabilitation ou réaménagement des locaux  
- Acquisition de matériels et équipements

##### Stratégie.3. Plaidoyer en faveur de la formation technique et professionnelle de base

L'adhésion effective de toutes les entités impliquées directement ou implicitement dans le domaine de la formation technique et professionnelle nécessite une vaste campagne de sensibilisation. Il s'agit d'obtenir un changement de comportement vis à vis des métiers techniques et de la FTP et d'associer tous les partenaires de développement socio-économique à toutes les étapes du processus. Des actions d'information et de sensibilisation seront envisagées pour la base mais surtout pour les décideurs. Ces rencontres seront mises à profit pour susciter une coordination des actions en matière de la FTP de base .

*Action 1. Mise en place de la cellule nationale responsable du plaidoyer*

Une cellule nationale responsable du plaidoyer sera mise en place. Elle assurera l'organisation, le suivi et l'évaluation des différentes actions relatives au plaidoyer. Des cellules opérationnelles seront aussi mises en place aux niveaux régional et local pour assurer le relais.

Activités :

- recrutement de personnel pour la cellule nationale et la désignation des responsables des cellules aux niveaux régional et local
- aménagement de salles de bureau en salle de réunion et salles de bureau auprès de l'organisme d'accueil
- acquisition de matériels et mobiliers de bureau, de matériels informatiques, de matériels didactiques et documentation, de matériels roulants

Pour les cellules régionales et locales, les activités seront précisées avec la détermination des entités qui les accueilleront.

Le plaidoyer consistera en :

- des actions de sensibilisation / concertation
- des actions d'Information, Education et de Communication
- la publication et la diffusion d'un périodique sur la FTP de base

*Action 2. Sensibilisation/Concertation à différents niveaux*

Il s'agit de sensibiliser les acteurs à la nécessité de développer une approche globale et intégrée de la FTP de base pour tous et de les convaincre de l'importance de renforcer la politique sous-sectorielle de la FTP par le présent sous-programme. Ces rencontres favoriseront les échanges et permettront ainsi d'appréhender les différents aspects des problèmes et de prendre les mesures ou ajustements adéquats. Elles s'adresseront aux différents niveaux d'autorité ainsi qu'aux divers acteurs de la FTP, au niveau national, régional puis local. Quatre groupes d'acteurs méritent une attention particulière :

- l'Etat en tant que définisseur des politiques et des stratégies de formation et dispensateur de formation à travers des ministères spécialisés (METFP ; MINESEB ; MINESUP) et aussi à travers de nombreux ministères et services techniques (artisanat ; santé ; population ; travail ; agriculture ; élevage ; ...)
- les institutions publiques ou privées qui dispensent des formations sous des formes diverses : écoles ; instituts, centres de formation professionnelle ; organismes d'appui à la création et au développement des MPME ; organismes ; syndicats et ONGs intervenant dans le domaine de l'éducation de base notamment en milieu rural.
- les Entreprises en tant que consommateurs et dispensateurs de formation (centre de formation intra entreprise, formation sur le tas...), certaines, surtout dans le domaine de l'artisanat, intervenant en prenant des apprentis.
- Individus bénéficiaires des formations et constituant des populations très variées (salariés ; indépendants ; ...)

Afin d'égaliser les chances d'accès à la connaissance, les catégories les plus défavorisées (femmes ; jeunes ; handicapés ; secteur informel urbain ; secteur rural ; groupements ; ...) feront l'objet d'une attention particulière.

Activités :

- un atelier national
- des ateliers régionaux

- des ateliers locaux

qui nécessiteront chacun la location de salle, des déplacements des participants comme des intervenants, la reproduction de documents et une couverture médiatique.

*Action 3. Information - Education - Communication / IEC*

L'IEC en faveur de la FTP de base devra aboutir à l'internalisation des principes du sous-programme en matière de FTP de base par la population et l'acquisition d'une nouvelle vision de la FTP de base. L'objectif est de convaincre la population de l'importance des métiers techniques et de la FTP de base surtout au niveau des femmes. Cette campagne médiatique est à effectuer périodiquement. Elle requiert l'utilisation des supports médiatiques existants dans les différentes régions et localités de Madagascar. Le choix des supports (écrit, audio, audiovisuel) est tributaire de l'audience dans chaque localité ou région. La conception et la confection des messages seront effectuées en étroite collaboration avec les spécialistes en IEC et des animateurs ou responsables au niveau des cellules.

Activités :

- des émissions radio - télévisées
- des affichages
- des déploiements de banderoles
- la diffusion de prospectus

*Action 4. Publication d'un périodique sur la FTP de base*

Un périodique sur la FTP de base permettra d'informer et de s'informer sur l'existant en matière de la FTP de base. Il constituera un tremplin pour son développement.

Seront ciblés par ces activités d'IEC les personnes ayant perdu leur emploi, les déperdus scolaires, les handicapés, les chômeurs, les apprenants, les opérateurs de formation, les partenaires sociaux et économiques, les personnes évoluant dans le secteur informel... Les femmes et les filles feront l'objet d'une attention particulière. Cette activité sera assurée au niveau des écoles et centres de formation.

Activités :

- aménagement de salles spécialisées en IEC
- acquisition de matériels et équipements appropriés
- recrutement de spécialistes en IEC au sein des cellules opérationnelles
- messages radiodiffusées et télévisées
- formation du personnel existant (animateurs, responsables divers..)
- conception l'élaboration, la confection suivant les supports véhiculant les messages.

Stratégie 4. Mise en place d'un dispositif d'orientation, de préparation et d'aide au choix d'un métier.

*Action 1 : Mise en place des capacités*

Une bonne connaissance de son futur métier permet de choisir la formation adaptée, d'où le rôle primordial d'un dispositif d'information, d'orientation et de conseil sur les métiers et la formation. Ce dispositif aura pour mission d'assurer l'information et la documentation du public en matière de métiers, de débouchés et de formations. La carte intégrée ainsi que les résultats de la restructuration et de l'observation des métiers constitueront des outils précieux pour aider à définir un projet d'insertion professionnelle et à informer sur les opportunités de formation qui y conduisent. Cette information est organisée sous la responsabilité des chefs d'établissement des écoles primaires, pour les enfants et auprès des cellules opérationnelles pour les jeunes et les adultes. Les prestations seront libres d'accès et gratuites. Elles pourront prendre la forme de consultations itinérantes et

nécessiteront le recrutement de spécialistes en orientation professionnelle.

Activités :

- Recrutement de spécialistes en conseil d'orientation
- Consultations itinérantes

#### *Action 2. Information et sensibilisation*

Cette action complétera les actions d'IEC en faveur de la FTP de base. Elle mettra l'accent sur l'orientation professionnelle proprement dite. Elle nécessitera le recours à tous les moyens médiatiques disponibles.

Activités :

- Documentation
- Emissions radiodiffusées et télévisées
- Affichages

### **Objectif spécifique 2. Accroître l'accès et améliorer l'accessibilité à une FTP de base**

#### Stratégie.1. Redynamisation des structures existantes

##### *Action 1. Etude de la faisabilité de cette redynamisation*

Développer la FTP de base pour tous suppose l'exploitation optimale des structures et ressources existantes et le développement des activités connexes à la FTP de base ( formation des formateurs, élaboration des programmes spécifiques aux régions et localités, conception et confection de matériels didactiques,...). Il s'agit de mener des actions intégrées mobilisant et impliquant toutes les entités concernées par la FTP formelle et non formelle. Pour ce faire, les cellules opérationnelles, nationale comme régionale et même locale évoquées supra seront mises à contribution. Les établissements et centres de formation, mais aussi tout autre local fonctionnel abriteront les actions de FTP de base comme ils peuvent abriter d'autres activités relatives au programme conjoint (alphabétisation ; encadrement de la petite enfance ; éducation parentale ; ...). Pour certaines structures, une étude sera nécessaire pour compléter l'état des lieux .

- étude de l'état des lieux
- étude pour l'élaboration des programmes de formation

##### *Action 2. Renforcement des capacités des structures d'accueil (CAF, CFP, CFPAR, Maison des jeunes, CENAM, CERAM, EASTA-PRO,...)*

Le tiers des établissements d'enseignement technique et professionnel sont concentrés à Antananarivo et dans la périphérie. Ils n'arrivent donc pas à couvrir les différentes régions surtout les zones les plus éloignées. Or, certains départements ministériels ont, sous leur tutelle, des structures pouvant abriter des activités liées à la FTP de base. La promotion de la FTP de base se réalisera donc par le renforcement des capacités des structures existantes du secteur formel public et privé de formation et celui non formel . Ceci, dans le but d'augmenter la capacité d'accueil des formés en FTP de base et de renforcer l'efficacité des structures en FTP de base.

Activités :

- Réhabilitation, aménagements et/ou extension de locaux
- Acquisition d'équipements et matériels
- Recrutements et redéploiements du personnel administratif et enseignant.
- Conception, fabrication de matériels didactiques appropriés

- Elaboration des modules de formation ( initiale et continue) ;
- Formation de Formateurs.

#### Stratégie 2. Développement de structures de formation de proximité

##### *Action 1. Localisation, identification des besoins en formation et détermination des conditions de faisabilité*

L'objectif étant de permettre aux populations des localités non dotées de centres de formation de bénéficier de formations adaptées aux besoins de leur environnement respectif, il sera nécessaire de localiser les populations, d'identifier leurs besoins en formation, de déterminer les conditions de faisabilité des formations (personnes-ressources et moyens matériels) et d'agencer la réalisation des formations dans le temps et dans l'espace. Ce qui suppose des études par région ou par zone.

Activité :

- Etudes de faisabilité des formations de proximité

##### *Action 2. Renforcement des capacités*

Dans la réalisation des actions de formation, le secteur productif de la place sera fortement mis à contribution par la mise à disposition de personnes-ressources et de moyens matériels (local et équipement). La cellule opérationnelle la plus proche aura la responsabilité du suivi de la formation. Un renforcement des capacités matérielles et humaines devra être envisagé.

Activités :

- réhabilitation, extension et/ou aménagement de locaux
- Conception, fabrication de matériels didactiques appropriés
- Elaboration des modules de formation ( initiale et continue) ;
- Formation de Formateurs.

##### *Action 3. Appui à la formation sur le tas.*

La formation sur le tas cible particulièrement les enfants de la rue et les déscolarisés précoces. L'atelier de l'artisan est à la fois lieu de production, de formation et un cadre familial de substitution. Ce type de formation devra subsister. Toutefois, il faudra convaincre les artisans d'utiliser des outils pédagogiques et à accroître les performances de leur enseignement. La formation des futurs maîtres sera envisagée. Une sélection préalable est indispensable pour disposer de formateur performant .La sélection prendra en compte l'état et la nature des équipements , la formation technologique des formateurs potentiels ,la variété et le volume de production .La formation sera organisée dans les ateliers des artisans les mieux équipés et par des artisans plus expérimentés .

Activités :

- Conception, fabrication de matériels didactiques appropriés
- Elaboration des modules de formation ( initiale et continue) ;
- Formation des artisans futurs maîtres d'apprentissage
- Motivation des artisans à recevoir des apprentis dans leurs ateliers
- 

#### Stratégie 3. Incitation d'un partenariat pour l'accueil des jeunes en formation

##### *Action 1. Etablissement de partenariat*

Des préalables seront nécessaires pour opérationnaliser le

partenariat . Il y aura lieu de s'informer sur les possibilités de partenariat, au niveau local mais aussi au niveau régional. Un cadre législatif, administratif et financier bénéfique à l'entité d'accueil et permettant aux formés de bénéficier d'une formation de qualité sera mis en place.

Activités :

- Elaboration des textes relatifs à la réglementation des partenariats
- Mise en place d'un système de suivi et de capitalisation des partenariats

#### *Action 2. Mise en place des compétences*

Chaque cellule opérationnelle mettra en place un système de partenariat avec les divers acteurs de sa zone d'intervention (entreprises, centres de formation). Seront recherchées toutes formes d'activités pouvant mettre le formé en condition de travail.

Activités :

- Prospections pour identification, suivies de contacts et négociations auprès des partenaires potentiels
- prospection de contrats de sous-traitance
- prospection de stages

#### Stratégie 4. Mise en place des formations itinérantes

##### *Action1. Evaluation de la faisabilité*

Dans bien des domaines, les pôles de développement, actuels et futurs, se trouvent privés du personnel qualifié indispensable à leur fonctionnement et à leur développement. Compte tenu des distances importantes entre les diverses régions de l'île et du prix de plus en plus élevé des transports, dans certains cas, une formation itinérante serait une solution. Une évaluation de la mesure dans laquelle une formation itinérante peut compléter le réseau d'établissements de formation professionnelle existant et des conditions de sa faisabilité sera nécessaire.

Activités :

- Etude de faisabilité des formations itinérantes

##### *Action 2. Mise en place des capacités*

Il sera nécessaire de déplacer les intervenants issus des cellules opérationnelles les plus proches. Des équipes itinérantes de formateurs seront ainsi constituées. Ces formateurs devraient avoir des compétences polyvalentes leur permettant de dispenser plusieurs modules de formation à chaque action. La formation pourrait se dérouler dans tout local ou unité disponible présentant le minimum de conditions d'accueil .

Seront dispensés, les modules de formation relatifs aux métiers censés fournir des occupations génératrices de revenus et de ressources dans les régions : techniques de guidage en tourisme ; techniques en maintenance et entretien des routes et des travaux d'irrigation ; techniques de construction et d'aménagement des puits ; technique de conservation des denrées alimentaires ; initiation aux techniques d'extraction minière...)

Seront concernées, les populations ayant besoin de formation continue par rapport à leurs activités mais dont le lieu de résidence ne dispose pas de centres de formation formelle.

Activités :

- Achat de matières d'oeuvre
- Conception, fabrication de matériels didactiques appropriés
- Elaboration des modules de formation (initiale et continue) ;
- Formation des Formateurs, d'animateurs, de personnel d'encadrement et de suivi

- Suivi et évaluation des activités de formation
- 

#### Stratégie 5. Promotion de l'apprentissage dans les entreprises :

##### *Action 1. Mise en place du cadre institutionnel*

Le statut tacite dont bénéficie l'apprenti est conforté au bout de quelque mois par le versement d'un salaire qui va en augmentant au fur et à mesure de sa progression dans la maîtrise du métier .Les entreprises sont favorables à une structuration complète de l'apprentissage tout en restant attentives à leurs intérêts : productivité et rentabilité .

Activités :

- révision et étude du texte régissant l'apprentissage en tenant compte des intérêts des parties .
- élaboration des mesures nécessaires pour motiver les micro, petites et moyennes entreprises à former des apprentis.

##### *Action 2. Mise en route des mesures d'accompagnement*

Le développement de l'apprentissage suppose la mise en place d'un processus comprenant des mesures d'accompagnement. Des études seront nécessaires pour en préciser les conditions de faisabilité et les investissements requis.

Activités :

- étude sur le développement de la formation par apprentissage
- investissements

#### **Objectifs spécifiques n°3 : Mise en place des passerelles entre la FTP initiale de base et la FTP continue de base**

#### Stratégie 1. Meilleure connaissance et maîtrise des besoins en matières de FTP initiale et de FTP continue de base

##### *Action 1 : Evaluation de la faisabilité*

Les résultats de l'étude relative à la restructuration des métiers de base ainsi que la carte intégrée constituent des outils précieux pour la proposition de passerelles entre la formation continue et la formation initiale. De même, ceux des travaux du système de suivi et d'évaluation permanents et des métiers permettront une meilleure adaptation de la formation à l'emploi et surtout un enrichissement mutuel entre les deux modes de formation.

Activités :

- Etude
- Ateliers pour consultation et validation avec les différents acteurs de tous domaines et de toutes régions confondues.
- Mise en place physique

#### Stratégie 2. Réflexion sur l'évolution et l'impact des formations et établir des liens entre les deux modes de formation

##### *Action 1.*

Les passerelles prendront la forme de certification et de validation qui élargiront les possibilités de mobilité géographique et sociale des formés .

Activités :

- Ateliers pour validation avec les différents acteurs , tous domaines et toutes régions confondues

**Objectif spécifique n° 4 : Favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle des formés**

Il s'agit donc de favoriser soit l'emploi indépendant, soit la réinsertion dans les entreprises car il ne suffit pas de former des jeunes ou des adultes chômeurs, il faut prévoir un environnement qui favorise leur réinsertion professionnelle ou leur entrée dans le monde du travail.

Stratégie 1. Opérationnalisation de la politique de l'emploi

*Action 1. Mise en place d'une cellule de coordination de actions de réinsertion professionnelle*

La constitution d'une cellule interministérielle est indispensable pour étudier et définir les mesures à prendre. Cette cellule aura la responsabilité de :

- la mise en oeuvre d'un programme d'orientation et d'information
- l'assistance à la mobilité pour faciliter l'installation des jeunes ou la population en difficulté dans le milieu rural.
- l'assistance à la transition entre l'école et le travail en vue de faciliter l'insertion professionnelle avant la fin de la période de formation.

Activités :

- mise en oeuvre d'un programme d'orientation et d'information
- sensibilisation des jeunes pour installation en milieu rural
- assistance à la transition entre l'école et le travail pour faciliter l'insertion professionnelle

*Action2. Mobilisation en faveur de l'insertion*

La participation des entités impliquées par la formation – l'emploi – jeunes – est indispensable. Aussi, pour une participation active et volontaire, une campagne de sensibilisation au niveau de chaque entité est un préalable nécessaire avant la constitution de la cellule d'orientation. La campagne aura pour cibles les jeunes, les adultes chômeurs en quête de nouveaux emplois, les retraités, les salariés qui ont démissionné suite à des départs aidés (privatisation des sociétés). Cette campagne comportera des ateliers régionaux et national pour la constitution de la cellule et pour l'identification de la méthode de travail

Activités :

- campagne nationale
- ateliers régionaux
- atelier national

*Action 3. Mise en place d'un mécanisme de mise en oeuvre et de suivi des actions favorisant l'insertion*

La mise en oeuvre et le suivi des mesures destinées à favoriser l'insertion des jeunes nécessitent la création d'un comité d'une composition autre que celle de la cellule d'orientation. Le comité devrait avoir à sa disposition tous les moyens matériels et informationnels pour pouvoir s'acquitter de sa mission.

Activités :

- la création de la cellule : forme juridique, composition, compétences, moyens
- l'acquisition de moyens : humain matériels, informationnels,...

Stratégie.3 .Développement de l'emploi indépendant

L'emploi indépendant doit faire l'objet d'une promotion. On sait qu'il permet d'absorber un grand nombre de demandeur d'emploi et qu'il ne nécessite pas de gros moyen en capital. D'autre part, en raison de son extrême souplesse, il convient parfaitement aux femmes, aux hommes sans qualification professionnelle, aux

handicapés. L'emploi indépendant doit être proposé aux jeunes mais également aux hommes et femmes adultes et même d'âge mûr.

*Action1. Développement de la culture d'entreprise*

Le processus comportera, outre une formation professionnelle facilitant l'auto-emploi et développant l'aptitude à la gestion et à l'esprit d'entreprise :

- une facilitation de l'accès au crédit
- une adaptation et simplification du cadre réglementaire
- la recherche de débouchés et de marchés
- le développement de sous-traitance et de concessionariat
- la facilitation de l'installation et de l'équipement individuel ou collectif
- la facilitation de l'accès aux matières premières
- le développement d'un service d'information et de communication portant sur : la réglementation du travail, les nouvelles technologies et les technologies de ces entreprises pour la formation des apprentis.

Activités :

-étude pour la mise en place de pépinières d'entreprise au niveau des fivondronana qui présentent de nombreux porteurs de projets. Ces pépinières offriront des services (secrétariat, gestion, conseil, dotation en premier équipement, ...) aux micro entreprises nouvellement créées dont les promoteurs auront reçu une formation. Ces promoteurs seront ainsi accompagnés pendant 2 à 3 ans.

- - étude pour l'amélioration de l'accès au dispositif de micro - financement. Il s'agit ici d'identifier les organismes de micro - crédit (mutuels, tontines, micro crédits) et de déterminer leur impact, d'identifier et de mettre en place un système approprié aux formés afin de renforcer le système de micro - financement déjà opérationnel et de l'étendre dans les régions où il ne serait pas implanté. L'étude aboutira à la production d'une carte représentant l'emplacement des centres de micro - crédit ou de micro - financement avec pour chaque organisme, les renseignements concernant l'accès au crédit
- renforcement physique du dispositif actuel afin que au moins, 90% des jeunes formés (apprentissage, école, auprès d'un professionnel, ...) puissent en bénéficier. Ce qui se traduira par :
  - des réhabilitations ou aménagements de locaux
  - des recrutements de personnel
  - des acquisitions d'équipements et matériels
  - une étude pour la mise en place d'un guichet d'approvisionnement en ressources matérielles (matières premières et équipement)
  - la mise en place administrative et physique du guichet

*Action3. Appui aux jeunes entrepreneurs ruraux*

Activités :

- Etude socio-économique dans les zones de départ et les zones d'accueil
- Identification du dispositif de recrutement : Contacts par région (zone de départ) et annonces par radio

Visite des lieux

Collecte des demandes de migration afin d'étudier les dossiers, tester les candidats et en même temps satisfaire les besoins

Notification des candidats

- Etude pour identification des besoins de formation
- Stage de formation prévu pour neuf mois pour les migrants (apport en nature par le PAM)
- Répartition des terres suivant la population : la répartition des terres pour les migrants se fait après la formation. Après leur exploitation pendant 4-5 ans, ces derniers peuvent en demander l'acquisition et l'obtenir un titre foncier de propriétaire.
- Mise en place d'un dispositif d'assistance : le recyclage et la formation des agents encadreurs permettra un encadrement permanent des migrants
- Suivi, évaluation : un dispositif de suivi et évaluation permettra les réajustements nécessaires

**Objectif spécifique n°5 : Promouvoir une éducation fonctionnelle pour l'aménagement des programmes de l'enseignement primaire**

Afin d'orienter les jeunes vers les activités techniques et vers le secteur agricole sans dénaturer les objectifs fondamentaux de l'Education Nationale et pour, dans l'agriculture, assurer en particulier la relève des 1.500.000 exploitants existants à Madagascar, une formation professionnelle adaptée sera introduite dans l'enseignement général au niveau du cycle primaire.

Stratégie 1. Mise en place des conditions

*Action 1. : Evaluation des besoins de formation par rapport aux spécificités régionales*

Afin que la pratique corresponde à la théorie et afin qu'elle soit attrayante, la formation des élèves sera basée sur les réalités spécifiques de leur région respective. Des échanges inter - régionales d'expériences seront encouragés afin d'enrichir les capacités à acquérir.

Activités : (pouvant être considéré dans celle relative aux conditions préalables)

- enquêtes
- étude
- atelier de validation
- choix et sélection des écoles

*Action 2 Mise en place et développement des matières techniques et artisanales dans les programmes de l'enseignement primaire*

Les matières techniques permettront aux élèves :

- de compléter leur savoir et de perfectionner leur créativité, leur esprit d'initiative
- de valoriser leurs capacités dans les domaines technique et agricole afin de les préparer à exercer des activités productives lors des vacances ou en cas d'exclusion ou d'abandon, facilitant ainsi leur insertion professionnelle
- d'acquérir une notion élémentaire sur la loi de l'offre et de la demande pour apprécier les problèmes de concurrence au niveau des marchés afin de susciter chez les élèves l'éveil aux problèmes de développement par une connaissance plus approfondie quoique élémentaire des activités de leur région, notamment des activités agricoles.

Seront attendus de cette action :

- Le transfert de connaissances techniques, notamment celles relatives aux activités agricoles pour les élèves
- L'acquisition de nouvelles connaissances pour les Instituteurs
- Le renforcement de l'efficacité et de la rentabilité au niveau des petites Entreprises, agricoles et autres, par le biais du domaine d'exploitation scolaire

- L'acquisition de compétences nécessaires pour les élèves dans le domaine de la professionnalisation future du métier d'Agriculteur - producteur et autres
- Instauration d'une synergie entre les différentes entités concernées par l'Education de base

Seront concernés les élèves et instituteurs de l'Enseignement primaire

Activités :

- Signature du protocole d'accord
- Conception, fabrication de matériels didactiques appropriés
- Elaboration des modules de formation ( initiale et continue) ;
- Formation des instituteurs.

Stratégie 2. : Développement de l'expérimentation

*Action 1 : Conduite d'un projet - pilote*

L'expérimentation consistera à former 2.400 Instituteurs puis 120.000 élèves (240 écoles x 50 élèves / classe x 10 classes) 2.400 Instituteurs en techniques rurales familiales modernes ( agricoles, artisanales et techniques)

Activités : Formation des élèves

*Action 2. Evaluation du projet*

Avant la généralisation de l'expérience , un dispositif de suivi et d'évaluation permettra de mesurer la faisabilité et les contraintes de cette action

Activités :- Suivi - évaluation des activités

- Réajustements éventuels
- Préparation en vue de l'extension aux autres Ecoles primaires

### 3.3 Coûts et financements du sous-programme

#### 3.1.1 Cout

*Coût total*

Le coût du sous-programme s'élèvera à ..... de FMG

*Coût redéployé par actions*

Ce coût est détaillé comme suit :

	Catégorie de dépenses	Unité	Qté	Coût Unitaire (FMG)	Coût Unitaire (S)	Coût Total (FMG)	Coût Total (S)
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE -I</b>							
<b>StratégieI : Développement et mise en œuvre d'une carte intégrée de l'éducation et de la formation</b>							
<u>Action n° 1</u> : conception							
Activités :							
- Etude	- bureau d'étude	Cabinet	01				
- Analyse des conclusions	- atelier : déplacement indemnités reproduction de documents	Km/H/j H/j Carte	30				
- Lancement du mécanisme	- Spécialistes nationaux	FTM	29				
<u>Action n° 2</u> : Mise en place d'une carte éducative							
Activités :							
- Formation à tous les niveaux	- spécialistes nationaux	Pers	15				
	- déplacement des formateur	Km/H/j	<>				
	- session de formation	Ses/an	1/an				
	- indemnités des formateur	Fmg/j					
<b>StratégieII : Restructuration des métiers</b>							
<u>Action 1</u> : conduite de l'étude de faisabilité							
Activités :							
- étude	- bureau d'étude	Cab .	01				
<u>Action 2</u> : renforcement des capacités							
Activités :							
- réhabilitation		Salle	03				
- acquisition des matériels	voir stratégie III						
<b>Stratégie III : Plaidoyer en faveur de la FTP de base</b>							
<u>Action n° 1</u> : Mise en place de la CN							
Activités :							
- recrutement de personnel	- personnel administratif		<>				
- aménagement des salles	- ...	Salle	03				
• Acquisition de matériels	- table de bureau	Nbre	05				
• Mobilier de bureau	- chaises	Nbre	90				
• Matériels informatique	- table de réunion		9				
	- ordinateur/imprimante / scanner	Nbre	1/1/1				
• Matériels didactiques	- panneaux/flip shart	Nbre	01				
• Documentation	- ...						
• Matériels roulants	- 4x4	Nbre	02				
<u>Action n° 2</u> : Sensibilisation / concertation							
Activités :							
- Atelier national	- déplacement des participants	Km/prs/j					
- Atelier régional	- indemnités						
- Atelier locaux	- reproduction des documents	Fmg/j Rames					
<u>Action n° 3</u> : IEC							
Activités :							
- Emissions		Nbre/moi	1/m				
- Affichages		1fois/an	1f/an				
- Diffusion de prospectus		1fois/an	1f/an				

	Catégorie de dépenses	Unité	Qté	Coût Unitaire (FMG)	Coût Unitaire (S)	Coût Total (FMG)	Coût Total (S)
<p><u>Action n° 4</u> : Publication d'un périodique sur la FTP de base</p> <p><u>Activités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements de salles</li> <li>- Acquisition de matériels et équipements                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement radio-télé</li> <li>• Formation du personnel existant</li> <li>• Conception éducation</li> <li>• Confection des messages</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Stratégie IV : Mise en place d'un dispositif d'orientation, de préparation et d'aide au choix d'un métier</b></p> <p><u>Action 1</u> : Mise en place des capacités</p> <p><u>Activités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement des spécialistes</li> <li>- Consultations itinérantes</li> </ul> <p><u>Action 2</u> : Information et sensibilisation</p> <p><u>Activités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation</li> <li>- Emission radio-télé</li> <li>- Affichages</li> </ul>	Voir stratégies et actions ci-dessus						
	Livres scolaires	Nbre J/mois 1f/mois	1j/m				

	Catégorie de dépenses	Unité	Qté	Coût Unitaire (FMG)	Coût Unitaire (S)	Coût Total (FMG)	Coût Total (S)
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE –II</b>							
<b>II.1.Stratégie: redynamisation des structure existantes</b>							
Action n° 1 : Entreprendre les études relatives à la faisabilité							
Activités :							
- Conception et élaboration des programmes de formation	atelier : déplacement, indemnité, -reproduction des documents.	Km/h/j Fmg/j	1				
- études complémentaires	-bureau d'étude	Cabinet					
Action n° 2 : renforcement des capacités des structures d'accueil							
Activités :							
- Réhabilitation, aménagement et /ou extension des locaux	-salles	nbre	81				
- Acquisition d'équipements et matériels	-tables traçantes	nbre	335				
	-chaises	nbre	2837				
- Recrutements et redéploiements du personnel administratif et enseignant	-personnels administratifs	nbre	1269				
- Formation des formateurs	-stage à l'extérieur	nbre	<>				
	-sessions de formation	nbre	2				
	-spécialistes nationaux	nbre	10				
- Conception/fabrication des matériels didactiques	-panneaux didactiques	nbre	6				
	-planche ,carte didactique	nbre	113				
		nbre	10,000				
<b>II-2.Stratégie: développement de structures de formation de proximité</b>							
Action n° 1 : Localisation / identification des besoins en formation / détermination des conditions de faisabilité							
Activités :							
- études	- bureau d'étude						
Action n° 2 : renforcement des capacités							
Activités :							
- Réhabilitation, extension / aménagement de locaux		cabinet	1				
- Formation des formateurs	-salles, centres, maison de J						
- Conception de matériels didactiques	-spécialistes nationaux						
Action n° 3 : Appui à la formations sur le tas							
Activités :							
- Conception et réalisation des outils pédagogiques	-dépend du progr.de formation	nbre	81				
- Motivation des artisans / producteurs / éleveurs		nbre	2				
- Formation des artisans / producteurs / éleveurs	-consultants nationaux						
<b>II-3.Stratégie: incitation du partenariat pour l'accueil des jeunes en formation</b>							
Action n° 1 : Etablissement de partenariat							
Activités :							
-prospéction de contrat de sous-traitance		nbre	12				
-prospéction de stages		s/an	4s/an				
		nbre	2				
	-atelier : déplacement des partie, indemnité des p.						
	-spécialistes nationaux	nbre	2				
	-photocopieuse	Km/p/j Fmg/j					
	-massicot	Nbre	6				
	-relieuse	nbre	1				
	-ordinateur	nbre	1				
	-imprimante	nbre	1				
		nbre	3				
		nbre	3				
<b>II-4.Stratégie: Mise en face des formations itinérantes</b>							
Action n° 1 : Evaluation de la faisabilité							
Activités :							
- Etude des lieux	-recrutement des pers.						
	-flipshart						
	-cartes didactique						
	-atelier						
Action n° 2 : Mise en place des capacités							
Activités :							
- formation des formateurs animateurs, personnel		nbre	1				
- conception fabrication des matériels didactiques		nbre	<>				
- élaboration des programmes		durée	3j				
- suivi – évaluation	-bureau d'étude						







	Catégorie de dépenses	Unité	Qté	Coût Unitaire (FMG)	Coût Unitaire (S)	Coût Total (FMG )	Coût Total (S)
		nbre	12000				
		nbre	12000				
		nbre	1200				
		nbre	480				
		kg	<>				
		nbre/éc	2/éco				
		m2/école	<>				
		tête	<>				
		nbre	<>				
		nbre	<>				
		H	1/écol				
		Km/h/j					
		Fmg/j	12				

## Financement

Le financement de la FTP de base des jeunes et adultes, ruraux et urbains aura deux origines différentes

- Origine nationale
- Programme d'investissement public
- Budget Général de l'Etat

Et

- Des ONG
- Des opérateurs économiques
- Partenaires extérieurs
  - Programmes bilatéraux
  - Programmes multilatéraux
  - Jumelage et appel à participation



### 3.4 Articulation du sous-programme

#### 3.4.1. ARTICULATION DANS LE TEMPS

Une phase de pré-investissement sera nécessaire avant le démarrage du sous-programme proprement dit. Elle sera consacrée à la mise en place des préalables. Des études complémentaires seront nécessaires pour préciser :

- l'état de certains centres de formation à réhabiliter, à aménager ou à doter en matériels et équipements
- la répartition de l'accueil des formations entre les entités existantes suivant les régions et localités
- la localisation des personnes-ressources par spécialité

#### 3.4.2 ARTICULATION DANS L'ESPACE

Au niveau de l'exécution, des cellules, nationale, régionales, locales comprenant des spécialistes issus des diverses entités concernées seront mises en place. La cellule nationale aura la charge de coordonner les actions et activités au niveau national. Les cellules régionales et locales, quant à elles, seront responsables de l'organisation des actions et activités à réaliser dans leurs régions et localités respectives. Des textes réglementaires formaliseront les compétences, la composition et le fonctionnement de ces différentes cellules.

#### 3.4.3. ARTICULATION AVEC D'AUTRES PROGRAMMES/ACTIVITES

Pour être efficaces, les actions en matière de base devront tenir compte des différents paramètres pouvant influencer sur leur réalisation. Ainsi, la participation de tout programme pouvant soutenir le présent sous-programme en amont comme en aval sera sollicitée à chaque fois que l'opportunité s'en fera ressentir. Etant donné l'étendu du champ à couvrir et l'interaction entre la FTP et les autres secteurs d'activités, une

## Programmation des actions à entreprendre

collaboration avec tous les départements ministériels et tous les projets de développement sera de mise

#### 3.4.4. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre du programme se fera suivant les principes ci-après :

La restructuration des métiers constitue un préalable à toutes les actions ainsi que l'élaboration de la carte intégrée de l'éducation et de la formation. L'opérationnalisation des structures de formation constitue la seconde priorité. Les actions de sensibilisation devront débuter avec l'assurance de l'effectivité de cette opérationnalisation.

La mise en place des passerelles entre la formation continue et la formation initiale sera effective dès qu'une étude ait décrit le processus de certification et de validation des formations.

Les actions pour l'insertion et la réinsertion des formés seront démarrées après qu'une étude ait analysé ce qui a été fait dans le domaine et précisé leur faisabilité.

Les actions pour l'introduction de matières techniques dans l'enseignement primaire pourront être menées dès l'élaboration de la carte intégrée. Elles supposeront une concertation permanente entre les divers entités concernés et une réglementation des attributions de chacun.

Les tableaux suivants précisent le calendrier du sous-programme.



### 3.5 Calendrier de mise en œuvre

La mise en œuvre du programme se fera suivant les principes ci-après :

La restructuration des métiers constitue un préalable à toutes les actions ainsi que l'élaboration de la carte intégrée de l'éducation et de la formation. L'opérationnalisation des structures de formation constitue la seconde priorité. Les actions de sensibilisation devront débuter avec l'assurance de l'effectivité de cette opérationnalisation.

La mise en place des passerelles entre la

formation continue et la formation initiale sera effective dès qu'une étude ait décrit le processus de certification et de validation des formations.

Les actions pour l'insertion et la réinsertion des formés seront démarrées après qu'une étude ait analysé ce qui a été fait dans le domaine et précisé leur faisabilité .

Les actions pour l'introduction de matières techniques dans l'enseignement primaire pourront être menées dès l'élaboration de la carte intégrée. Elles supposeront une concertation permanente entre les divers entités concernés et une réglementation des attributions de chacun.

Les tableaux suivants précisent le calendrier du sous-programme.

ACTIONS ACTIVITES	PERIODE D'EXECUTION															
	Pré- Investisseme nt	Année -1			Année -2			Année -3			Année -4			Année -5		
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
<b>OBJECTIFS</b> <b>SPECIFIQUES I</b> <b>STRATEGIE I1 :</b> <b>Développement et mise en œuvre d'une carte intégrée de l'éducation de la formation</b> <b>Action 1 :</b> <b>Conception</b> Activités : * étude sur une site pilote (identification et localisation) * analyse des conclusions * lancement des mécanismes au niveau des autres <b>Action 2 : Mise en place d'une carte éducative intégrée nationale</b> Activités : * formation à tous les niveaux <b>STRATEGIE I2 :</b> <b>Restructuration des métiers</b> Activités : études <b>Action 1 : Conduite de l'étude de faisabilité</b> Activités : études <b>Action 2 : Renforcement des capacités</b> Activités : réhabilitation, acquisition des matériels <b>STRATEGIE I3 :</b> <b>Plaidoyer en faveur de la FTP de base</b> <b>Action 1 : Mise en place de la coordination nationale</b> Activités : * recrutement de personnel * aménagement de salles (salle de réunion, bureau) * acquisition de matériels: - mobiliers de bureau - matériels informatiques - matériels didactiques, documentation - matériels roulants <b>Action 2 : Sensibilisation / concertation à différents niveaux</b> Activités : * atelier national * ateliers régionaux * ateliers locaux <b>Action 3 : Information - Education - Communication / IEC</b> Activités : * émissions radio-télévisés * affichages * déploiements de banderoles * diffusion de prospectus																

ACTIONS ACTIVITES	PERIODE D'EXECUTION																	
	Pré- Investisseme nt	Année -1			Année -2			Année -3			Année -4			Année -5				
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3		
<b>Action 4 : Publication d'un périodique sur la FTP de base</b> Activités : * aménagements de salles spécialisées en IEC * acquisition de matériels et équipements * recrutement de spécialistes * message radio-télévisé * formation du personnel existant * conception / élaboration / confection des messages																		
<b>STRATEGIE I4 :</b> <b>Mise en place d'un dispositif d'orientation, de préparation et d'aide au choix d'un métier</b> <b>Action 1 : Mise en place des capacités</b> Activités : * recrutement de spécialistes * consultations itinérantes <b>Action 2 : Information et sensibilisation</b> Activités : * Documentation * Emissions radio diffusées et télévisées * Affichages																		

ACTIONS ACTIVITES	PERIODE D'EXECUTION																		
	Pré- Investissement	Année -1			Année -2			Année -3			Année -4			Année -5					
		1	2	4	1	2	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<p><b>OBJECTIFS SPECIFIQUES II</b></p> <p><b>STRATEGIE III :</b>  <b>Redynamisation des structures existantes</b>  <b>Action 1 : Entreprendre les études relatives à la faisabilité</b>                      Activités :                      * conception et élaboration des programmes de formation                      * études complémentaires</p> <p><b>Action 2 : Renforcement des capacités des structures d'accueil</b>                      Activités :                      * réhabilitation, aménagements et/ou extension de locaux                      * acquisition d'équipements et matériels                      * recrutements et redéploiements du personnel administratif et enseignant                      * formation des formateurs                      * conception / fabrication des matériels didactiques</p> <p><b>STRATEGIE III2 :</b>  <b>Développement de structures de formation de proximité</b>  <b>Action 1 : Localisation / identification des besoins en formation / détermination des conditions de faisabilité</b>                      Activités : études</p> <p><b>Action 2 : Renforcement des capacités</b>                      Activités :                      * réhabilitation, extension / aménagement de locaux                      * formation des formateurs                      * conception de matériels didactiques</p> <p><b>Action 3 : Appui à la formation sur le tas</b>                      Activités :                      * conception et réalisation des outils pédagogiques                      * motivation des artisans                      * formation des artisans</p>	X																		
<p><b>STRATEGIE III2 :</b>  <b>Développement de structures de formation de proximité</b>  <b>Action 1 : Localisation / identification des besoins en formation / détermination des conditions de faisabilité</b>                      Activités : études</p> <p><b>Action 2 : Renforcement des capacités</b>                      Activités :                      * réhabilitation, extension / aménagement de locaux                      * formation des formateurs                      * conception de matériels didactiques</p> <p><b>Action 3 : Appui à la formation sur le tas</b>                      Activités :                      * conception et réalisation des outils pédagogiques                      * motivation des artisans                      * formation des artisans</p>	X																		

		PERIODE D'EXECUTION																						
	Pré- Investissement	Année -1				Année -2				Année -3				Année -4				Année -5						
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4			
<p><b>STRATEGIE II-3 :</b>  <b>Incitation du partenariat pour l'accueil des jeunes en formation</b>  <b>Action 1 : Etablissement de partenariat</b>            Activités :            * prospection de contrat de sous-traitance            * prospection de stages  <b>Action 2 : Mise en place de compétences</b>            Activités :            * prospection pour identification des entreprises            * élaboration des textes            * mise en place d'un système de suivi et de capitalisation</p>																								
<p><b>STRATEGIE II-4:</b>  <b>Mise en place des formations itinérantes</b>  <b>Action 1 : Evaluation de la faisabilité</b>            Activités :            * Etude des lieux  <b>Action 2 : Mise en place des capacités</b>            Activités :            * Formation des formateurs, animateurs, personnel            * Conception, fabrication des matériels didactiques            * Elaboration des programmes de formation            * Suivi - évaluation</p>		X																						
<p><b>STRATEGIE II-5:</b>  <b>Promotion de l'apprentissage dans les entreprises</b>  <b>Action 1 : Mise en place du cadre normatif et juridique</b>            Activités :            * Révision et étude de textes  <b>Action 2 : Mise en route des mesures d'accompagnement</b>            Activités:            * études            * investissement</p>		X																						



ACTIONS ACTIVITES	PERIODE D'EXECUTION																											
	Pré- Investissement	Année -1				Année -2				Année -3				Année -4				Année -5										
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4							
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES IV</b> <b>STRATEGIE IV1 :</b> <b>Opérationnalisation de la politique de l'emploi</b> <b>Action 1 : Mise en place d'une cellule de coordination des actions de réinsertion professionnelle</b> Activités : * mise en œuvre d'un programme d'orientation et d'information * sensibilisation des jeunes pour installation en milieu rural * assistance à la transition <b>Action 2 : Mobilisation en faveur de l'insertion</b> Activités : * mener une campagne nationale * ateliers régionaux * atelier national <b>Action 3 : Mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre, de suivi, des actions favorisant l'insertion</b> Activités : * création d'une cellule * acquisition des moyens <b>STRATEGIE IV2 :</b> <b>Développement de l'emploi indépendant entre les deux modes de formation</b> <b>Action 1 : Mise en place d'un dispositif de micro-financement</b> Activités : * études * création d'un guichet d'approvisionnement * acquisition des matériels et d'équipements <b>Action 2 : Mise en place d'un dispositif au sein des structures de proximité</b> Activités : * étude * réhabilitation / aménagements de locaux * recrutement de personnel																												

ACTIONS ACTIVITES	PERIODE D'EXECUTION																					
	Pré- Investissement	Année -1				Année -2				Année -3				Année -4				Année -5				
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
<p><b>Action 3 : Appui aux jeunes entrepreneurs ruraux</b>            Activités :            * étude            * identification du dispositif de recrutement            * conception et mise en oeuvre des formations            * réparation des terres suivant la population            * mise en place d'un dispositif d'assistance            * suivi, évaluation</p> <p><b>STRATEGIE IV3 :</b>  <b>Développement de la réinsertion dans les entreprises</b>  <b>Action 1 : Développer un partenariat actif avec le milieu de travail</b>            Activités :            * ateliers</p> <p><b>Action 2 : mettre en place un mécanisme de liaison à travers le système d'information</b>            Activités :            * enquêtes permanentes sur l'évolution de marché du travail            * publication sur les offres et demandes d'emploi</p>	X																					

ACTIONS ACTIVITES	PERIODE D'EXECUTION																				
	Pré- Investissement	Année -1				Année -2				Année -3				Année -4				Année -5			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<p><b>OBJECTIFS SPECIFIQUES V</b></p> <p><b>STRATEGIE V1 :</b>            Mise en place des conditions</p> <p><b>Action 1 : Evaluation des besoins de formation pao rapport aux spécificités régionales</b>            Activités :            * enquête            * étude            * atelier de validation            * choix et sélection des écoles</p> <p><b>Action 2 : Mise en place et développement des matières techniques et artisanales dans les programmes de l'enseignement primaire</b>            Activités :            * signature du protocole d'accord            * élaboration des programmes            * mise en place des supports et auxiliaires pédagogiques            * formation des instituteurs</p> <p><b>STRATEGIE V2 :</b>  <b>Développement de l'expérimentation</b>  <b>Action 1 : conduite d'un projet pilote</b>            Activités :            * formation des élèves</p> <p><b>Action 2 : Evaluation du projet</b>            * suivi et évaluation des activités            * réajustements éventuels            * préparation de l'extension aux autres écoles</p>																					

### 3.6 Système institutionnel du management

La mise en œuvre des stratégies, actions et activités liées à la FTP de base requiert un véritable programme d'action destiné à permettre aux structures de s'adapter aux nouvelles conditions de fonctionnement des divers projets. L'élaboration et la pratique des mesures nouvelles favorisant la complémentarité entre les différents acteurs de la FTP sont exigées.

Ainsi, les relations de partenariat entre le gouvernement, les organisations patronales, les groupements de base et les organismes de coopération multilatérale seront raffermissées. Les structures opérationnelles à instaurer doivent impliquer toutes ces entités et elles sont à implanter au sein des structures existantes.

La coordination technique de la FTP de base au niveau du gouvernement sera à la charge du Ministère des finances pour la partie financière.

#### *Programmation des actions à entreprendre*

Pour la partie technique, la coordination de la FTP de base sera du ressort du METFP en collaboration avec les autres Ministères concernés ( MIA , MINAGRI, MINESEB, MJS, Ministère de la population, Ministère de l'élevage, Ministère du tourisme et Ministère de la pêche) et la commission nationale de l'UNESCO .

Une cellule nationale sera mise en place pour assurer les actions transversales telles que les actions de sensibilisation

Un comité de suivi à l'échelon national sera créé spécialement pour assurer le suivi des actions et activités entreprises. Sa création sera fait par voie de décret. Par contre l'évaluation du sous-programme à mi-parcours et au terme du sous-programme sera en confiée à un organisme privé choisi selon la procédure en vigueur. Des textes réglementaires formaliseront les diverses compétences.

Les tableaux suivants précisent ce mécanisme.

ACTIONS ACTIVITES	FONCTION & RESPONSABLES															
	STRUCTURE / INSTITUTIONS							PARTENAIRES								
	Coord. C	Dirig D	Part P	Fin. F	Exec. Ex	Réal. R	Suivi S	Eval. Ev	Coord. C	Dirig D	Part P	Fin. F	Exec. Ex	Réal. R	Suivi S	Eval. Ev
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES I</b>																
<b>STRATEGIE I1 :</b>																
Développement et mise en œuvre d'une carte intégrée de l'éducation de la formation																
Action 1 : Conception																
Activités :																
* étude sur une site pilote (identification et localisation)																
* analyse des conclusions																
* lancement des mécanismes au niveau des autres																
Action 2 : Mise en place d'une carte éducative intégrée nationale																
Activités :																
* formation à tous les niveaux																
<b>STRATEGIE I2 :</b>																
Restructuration des métiers																
Activités : études																
Action 1 : Conduite de l'étude de faisabilité																
Activités : études																
Action 2 : Renforcement des capacités																
Activités : réhabilitation, acquisition des matériels																
<b>STRATEGIE I3 :</b>																
Plaidoyer en faveur de la FTP de base																
Action 1 : Mise en place de la coordination nationale																
Activités :																
* recrutement de personnel																
* aménagement de salles (salle de réunion, bureau)																
* acquisition de matériels:																
- mobiliers de bureau																
- matériels informatiques																
- matériels didactiques, documentation																
- matériels roulants																

ACTIONS ACTIVITES	FONCTION & RESPONSABLES															
	STRUCTURE / INSTITUTIONS							PARTENAIRES								
	Coord. C	Dirg D	Part P	Fin. F	Exec. Ex	Réal. R	Suivi S	Eval. Ev	Coord. C	Dirg D	Part P	Fin. F	Exec. Ex	Réal. R	Suivi S	Eval. Ev
<p><b>Action 2 : Sensibilisation / concertation à différents niveaux</b>                      Activités :                      * atelier national                      * ateliers régionaux                      * ateliers locaux</p> <p><b>Action 3 : Information - Education - Communication / IEC</b>                      Activités :                      * émissions radio-télévisés                      * affichages                      * déploiements de banderoles                      * diffusion de prospectus</p> <p><b>Action 4 : Publication d'un périodique sur la FTP de base</b>                      Activités :                      * aménagements de salles spécialisées en IEC                      * acquisition de matériels et équipements                      * recrutement de spécialistes                      * message radio-télévisé                      * formation du personnel existant                      * conception / élaboration / confection des messages</p> <p><b>STRATEGIE 14 :</b>  <b>Mise en place d'un dispositif d'orientation, de préparation et d'aide au choix d'un métier</b>  <b>Action 1 : Mise en place des capacités</b>                      Activités :                      * recrutement de spécialistes                      * consultations itinérantes</p> <p><b>Action 2 : Information et sensibilisation</b>                      Activités :                      * Documentation                      * Emissions radio diffusées et télévisées                      * Affichages</p>	CN	CN	CN	-	CN	CN	-	-	CN	CN	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	CN	CN	CN	CN	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	CL	CR	CL	CL	CL	CL	CL	CL	CL	CL	CL	CL
	CN	CN	CN	-	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CN	CN	CN	-	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR
	CN	CN	CN	-	DL	DL	DL	DL	DL	DL	DL	DL	DL	DL	DL	DL
	MF	MF	MF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CN	MF	MF	-	8M	8M	8M	8M	8M	8M	8M	8M	8M	8M	8M	8M
	CN	CN	CN	-	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR
	MIA	DGA	7M	-	CN	CN	CN	CN	CN	7M	7M	7M	7M	7M	7M	7M
	METFP	ONEF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CN	CN	CN	-	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR	CR

**Légendes sur ce tableau**

8M= ministères: AGRI, EL, Pêche, Eaux et forêt, Jeunesse et Sport, Industrie et Artisanat, METFP, MINESEB  
7M= ministères: AGRI, EL, Pêche, Eaux et forêt, Jeunesse et Sport, Industrie et Artisanat, METFP  
CN= Cellule Nationale  
CR= Cellule Régionale  
CL= Cellule Locale  
A= animateur  
CS= Comité de Suivi  
O= ONG+Groupement+Association+FRECTASI+CDA+Père Pedro+PPDA+et autres  
MF= Ministère de Finances  
U= UNESCO  
DL= Direction Logistique  
MFPTLS= Ministère de la Fonction Publique, du travail et des Lois sociales  
UNES= UNESCO=Idem  
MULT= Multilatéraux

ACTIONS ACTIVITES	FONCTION & RESPONSABLES															
	STRUCTURE / INSTITUTIONS							PARTENAIRES								
	Coord. C	Dirg D	Part P	Fin. F	Exec. Ex	Réal. R	Suivi S	Eval. Ev	Coord. C	Dirg D	Part P	Fin. F	Exec. Ex	Réal. R	Suivi S	Eval. Ev
<p><b>OBJECTIFS SPECIFIQUES II</b></p> <p><b>STRATEGIE III1 :</b>  <b>Redynamisation des structures existantes</b>  <b>Action 1 : Entreprendre les études relatives à la faisabilité</b>                      Activités :                      * conception et élaboration des programmes de formation                      * études complémentaires</p> <p><b>Action 2 : Renforcement des capacités des structures d'accueil</b>                      Activités :                      * réhabilitation, aménagements et/ou extension de locaux                      * acquisition d'équipements et matériels                      * recrutements et redéploiements du personnel administratif et enseignant                      * formation des formateurs                      * conception / fabrication des matériels didactiques</p> <p><b>STRATEGIE III2 :</b>  <b>Développement de structures de formation de proximité</b>  <b>Action 1 : Localisation / identification des besoins en formation / détermination des conditions de faisabilité</b>                      Activités : études</p> <p><b>Action 2 : Renforcement des capacités</b>                      Activités :                      * réhabilitation, extension / aménagement de locaux                      * formation des formateurs                      * conception de matériels didactiques</p> <p><b>Action 3 : Appui à la formation sur le tas</b>                      Activités :                      * conception et réalisation des outils pédagogiques                      * motivation des artisans                      * formation des artisans</p>	METFP	METFP	3M	MF	3M	4M	CS	CS								
		MIA	3M													
		MINAG	CN													
		CN														
		DL	SM													
		CN														
		MFPTLS														
		METFP	4M		3M	4M	CS	CS	FORMAGRI ou autres ONG							
		CN	CN													
		MF	5M		5M	DL	CS	CS								
		METFP	4M		3M'	4M	CS	CS	ONG							
		MIA	3M'		3M'	3M'	CS	CS	ONG	Projet	(ROMA ,MPE)...					

3M = MINAGRI+METFP+MIA+MJS  
 4M = MINAGRI+METFP+MIA+MINEL  
 CN = Cellule Nationale

SM = 4M+MJS  
 MJS = MIN de la Jeunesse et des Sports  
 3M' = MIA+MJJ+METFP+MINEL

ACTIONS ACTIVITES	FONCTION & RESPONSABLES															
	STRUCTURE / INSTITUTIONS							PARTENAIRES								
	Coord. C	Dirg D	Part P	Fin. F	Exec. Ex	Réal. R	Suivi S	Eval. Ev	Coord. C	Dirg D	Part P	Fin. F	Exec. Ex	Réal. R	Suivi S	Eval. Ev
<p><b>OBJECTIFS SPECIFIQUES III</b></p> <p><b>STRATEGIE III1 :</b>  <b>Accroître le degré de connaissance et de maîtrise de FTP initiale et FTP continue</b>  <b>Action 1 : Evaluation de la faisabilité</b>                      Activités :                      * études complémentaires                      * consensus building                      * mise en place des moyens et de partenariat</p> <p><b>STRATEGIE III2 :</b>  <b>Réfléchir sur l'évolution et l'impact des formations et d'établir des biens entre les deux modes de formation</b>  <b>Action 1 :</b>                      Activités :                      * atelier pour validation avec les différents acteurs de tous domaines et de toutes régions confondues</p>	4M	METFP														
	CN	-		MF	8M	CS	CS					BILAT MULT			UNES	UNES
	4M	-	8M	-	8M											
	4M	-	-	-	8M											
	CN	4M	8M	-	8M							BILAT MULT			UNES	UNES

4M = METFP+MINAGRI+MIA+MJS  
 8M = 7M+MPPE

ACTIONS ACTIVITES	FONCTION & RESPONSABLES															
	STRUCTURE / INSTITUTIONS							PARTENAIRES								
	Coord.	Dirg	Part	Fin.	Exec.	Réal.	Suivi	Eval.	Coord.	Dirg	Part	Fin.	Exec.	Réal.	Suivi	Eval.
C	D	P	F	Ex	R	S	Ev	C	D	P	F	Ex	R	S	Ev	
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES IV</b>																
<b>STRATEGIE IV1 :</b>																
<b>Opérationnalisation de la politique de l'emploi</b>																
<b>Action 1 : Mise en place d'une cellule de coordination des actions de réinsertion professionnelle</b>																
Activités :																
* mise en œuvre d'un programme d'orientation et d'information																
* sensibilisation des jeunes pour installation en milieu rural																
* assistance à la transition																
<b>Action 2 : Mobilisation en faveur de l'insertion</b>																
Activités :																
* mener une campagne nationale																
* ateliers régionaux																
* atelier national																
<b>Action 3 : Mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre, de suivi, des actions favorisant l'insertion</b>																
Activités :																
* création d'une cellule																
* acquisition des moyens																
<b>STRATEGIE IV2 :</b>																
<b>Développement de l'emploi indépendant entre les deux modes de formation</b>																
<b>Action 1 : Mise en place d'un dispositif de micro-financement</b>																
Activités :																
* études																
* création d'un guichet d'approvisionnement																
* acquisition des matériels et d'équipements																
CN	MFEPTLS MIA + 6M		MF	6M	6M	CS	CS	CN			BILAT MULT				UNES	UNES
CN		6M	-	CN	6M	-	CS	CN	CN							
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CN		6M	-	CN	6M	CS	CS	CN			BILAT MULT				UNES	UNES
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CN	MIA	6M	-	6M	6M	CS	CS	CN	MIA							



ACTIONS ACTIVITES	FONCTION & RESPONSABLES															
	STRUCTURE / INSTITUTIONS							PARTENAIRES								
	Coord. C	Dirig D	Part P	Fin. F	Exec. Ex	Réal. R	Suivi S	Eval. Ev	Coord. C	Dirig D	Part P	Fin. F	Exec. Ex	Réal. R	Suivi S	Eval. Ev
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES V</b>																
<b>STRATEGIE V1 :</b>																
<p>Mise en place des conditions</p> <p>Action 1 : Evaluation des besoins de formation pao rapport aux spécificités régionales</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* enquête</li> <li>* étude</li> <li>* atelier de validation</li> <li>* choix et sélection des écoles</li> </ul> <p>Action 2 : Mise en place et développement des matières techniques et artisanales dans les programmes de l'enseignement primaire</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* signature du protocole d'accord</li> <li>* élaboration des programmes</li> <li>* mise en place des supports et auxiliaires pédagogiques</li> <li>* formation des instituteurs</li> </ul>																
CN	4M															
CN	DGPF	7M	MF	CN	CN	CN						UNES				UNES
CN	DIRESEB			CN	CN	CN										
5M	DGA	7M	MF	5M	7M	7M										
5M	DGA															
5M	DGA	5M-FRAM	MF	5M-FRAM	5M-FRAM	5M-FRAM										
5M	DGA	7M	MF	7M	7M	7M										
5M	DGA	7M	MF	7M	7M	7M										
5M	DGA	7M	MF	4M	7M	7M										
5M	DGA	7M	MF	7M	7M	7M										
5M	DGA	7M	MF	7M	7M	7M										
5M	DGA	7M	MF	7M	7M	7M										
5M	DGA	7M	MF	7M	7M	7M										
5M	DGA	7M	MF	7M	7M	7M										
5M	DGA	7M	MF	7M	7M	7M										

7M : MINAGRI + MINSEB + MIN EL + MIN PECHE & Aqua + MIN Euax et forêt + MIA + METFP  
 CS : Comité de suivi-évaluation  
 5M : MINAGRI + MINSEB + MIA + METFP + MJS  
 MB : MIN du Budget

MF : MIN des Finances  
 FRAM : Association des parents  
 IS : Indicateurs de suivi

ACTIONS ACTIVITES	FONCTION & RESPONSABLES															
	STRUCTURE / INSTITUTIONS							PARTENAIRES								
	Coord.	Dirg	Part	Fin.	Exec.	Réal.	Suivi	Eval.	Coord.	Dirg	Part	Fin.	Exec.	Réal.	Suivi	Eval.
<p><b>OBJECTIFS SPECIFIQUES VI</b></p> <p><b>STRATEGIE III1 :</b>  <b>Accroître le degré de connaissance et de maîtrise de FTP initiale et FTP continue</b></p> <p><b>Action 1 : Evaluation de la faisabilité</b>            Activités :            * études complémentaires            * consensus building            * mise en place des moyens et de partenariat</p> <p><b>STRATEGIE III2 :</b>  <b>Réfléchir sur l'évolution et l'impact des formations et d'établir des biens</b></p> <p><b>Action 1 :</b>            Activités :            • atelier pour validation avec les différents acteurs de tous domaines et de toutes régions confondues</p>	C	D	P	F	Ex	R	S	Ev	C	D	P	F	Ex	R	S	Ev

### 3.7 Organe d'exécution

PM

### 3.8 Modalités pratiques

1. Les différents ateliers et formations se feront en cascade, c'est à dire, qu'un noyau sera formé au niveau national et démultipliera les actions auprès de noyaux au niveau régional qui à leur tour transmettra au niveau local.
2. L'utilisation de la technologie locale et des matériaux locaux sera de mise dans la réhabilitation des locaux comme dans la réalisation des formations proprement dites.
3. Le recours à l'expertise nationale aura la priorité. L'expertise internationale sera considérée comme un facteur d'enrichissement par rapport aux expériences d'autres pays.

4. La rationalisation des coûts restera une des préoccupations majeures du sous-programme, d'où l'importance de d'un état des lieux précis.

### 3.9 Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du sous-programme sera assuré :

- au niveau national, par le gouvernement, le comité de suivi et des cabinets d'études
  - au niveau provincial et régional par les diverses représentations du gouvernement dans les provinces et par les cellules provinciales et régionales
  - au niveau local par les cellules locales
- Les établissements scolaires, centres de formation, formateurs itinérants, filières, ONG, Entreprises forment les unités de base.

La nature ou type d'activité à mener ou à suivre et les moyens de vérification sont précisés dans les tableaux suivants.

Niveau d'intervention	Institution impliquées	Nature ou type d'activité à mener	Moyen de vérification
National	1. Gouvernement	1.1 Appui politique  1.2 Négociation et relation avec les bailleurs de fonds  1.3 Participation à l'évaluation  1.4 Appui au fonctionnement du sous-programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports périodiques</li> <li>▪ Conventions signées</li> <li>▪ Manuel de procédures</li> <li>▪ Cahier des charges</li> </ul>
	2. Comité de suivi	2.1 Orientation du programme  2.2 Suivi de l'ensemble des actions dans le cadre du programme et sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports périodiques</li> <li>▪ Données chiffrées ou quantifiées</li> <li>▪ Périodiques</li> </ul>
	3. Cabinet d'études	3. Evaluation du sous-programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport d'évaluation périodique et eu terme du programme</li> </ul>
Provincial	1. Représentation du gouvernement dans les provinces	1.1 Appui politique  1.2 Négociations et relations avec les organismes publics ou privés  1.3 Participation à l'évaluation  1.4 Appui au fonctionnement du sous-programme  1.5 Participation au suivi  2.1 Coordination des activités  2.2 Suivi des actions entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conventions signées</li> <li>▪ Mesures prises pour favoriser le bon fonctionnement du sous-programme</li> <li>▪ Rapports périodiques</li> <li>▪ Rapports</li> </ul>
	2. Cellules provinciales et régionales	2.3 Intervention dans les actions	
Local	Cellules locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des actions</li> <li>▪ Appui aux différents organismes d'exécution</li> <li>▪ Elaboration des rapports périodiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> </ul>

## **Conclusion**

Vu son importance pour le développement économique, la formation interpelle tous les acteurs, de tous les secteurs de l'économie, public ou privé, formel ou informel. Cet intérêt se traduit par des engagements institutionnels, techniques mais aussi financiers.

Si, auparavant les actions ont été plutôt orientées vers le secteur formel, il faut noter un effort tangible pour atteindre l'informel rural et urbain, donc la population défavorisée. Nombre d'intervenants, publics et privés, nationaux et internationaux agissent dans le domaine, mais, étant donné l'ampleur du champ à couvrir, beaucoup reste à faire en matière de formation technique et professionnelle de cette population.

La politique sous-sectorielle de la FTP prévoyant une formation aux métiers de base, ce sous-programme permettra ainsi de la compléter. En effet, en créant un engouement pour le métier technique, en accroissant l'accès et en améliorant l'accessibilité à une FTP de base, en favorisant l'insertion ou la réinsertion professionnelle de formés et en promouvant une éducation fonctionnelle ce sous-programme permettra à une partie de plus en plus importante de la population défavorisée d'acquérir le savoir-faire et les moyens minimums lui permettant d'exercer un métier.

L'adaptation des formations aux besoins de l'environnement de la population-cible, un partenariat actif entre les divers acteurs, notamment avec le secteur productif et la valorisation des ressources humaines, matérielles et financières existantes seront à la base de ce sous-programme. Sa mise en œuvre nécessitera une mobilisation maximum de toutes les ressources disponibles.

**Annexes**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS ET DES ACTIVITES**

<b>OBJECTIF SPECIFIQUE</b>	<b>STRATEGIES</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>
1 – Mettre en place les conditions préalables au développement de la FTP de base	1 – Développement et mise en œuvre d'une carte intégrée de l'éducation et de la formation	1 – Conception d'une carte intégrée de l'éducation et de la formation.	- Etude sur une site pilote - Analyse des conclusions - Lancement du mécanisme au niveau des autres régions. - Formation à tous les niveaux	- Synergie entre les deux approches
		2 – Mise en place d'une carte éducative intégrée	- Etude	- Description et localisation des métiers
	2 – Restructuration des métiers de base	1 – Conduite de l'étude de faisabilité	- Réhabilitation ou réaménagement des locaux - Acquisition de matériels et équipements	
		2 – Renforcement des capacités	- Recrutement du personnel pour la cellule nationale. - Aménagement de salles de bureau en salle de réunion - Acquisition de matériels et mobiliers de bureau	- Acteurs informés convaincus de l'importance de la FTP et prêts à raffermir une synergie d'action du système FTP
3 – Plaidoyer en faveur de la formation technique et professionnelle de base	3 – Plaidoyer en faveur de la formation technique et professionnelle de base	1 – Mise en place de la cellule nationale responsable du plaidoyer	- Atelier national - Ateliers régionaux - Ateliers locaux	- Description et localisation des métiers
		2 – Sensibilisation / Concertation à différents niveaux	- Emissions radio-télévisées - Affichages - Déploiement de banderoles - Diffusion de prospectus	- Acteurs informés convaincus de l'importance de la FTP et prêts à raffermir une synergie d'action du système de FTP.
	3 – Information – Education – Communication /IEC	- Aménagement de salles spécialisées en IEC - Acquisition de matériels et équipements appropriés - Recrutement de spécialistes en IEC au sein des cellules opérationnelles - Messages radio diffusés et télévisés - Formation du personnel existant - Conception, élaboration, confection suivant les supports véhiculant les messages	- Approche globale et intégrée de la FTP de Base	
	4 – Publication d'un périodique sur la FTP de base			

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS ET DES ACTIVITES**

<b>OBJECTIF SPECIFIQUE</b>	<b>STRATEGIES</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>
	4 – Mise en place d'un dispositif d'orientation, de préparation et d'aide au choix d'un métier	1 – Mise en place des capacités  2 – Information et sensibilisation	- Recrutement de spécialistes en conseil d'orientation - Consultation itinérantes  - Documentation - Emissions radio diffusées et télévisées - Affichages	- Rôles des différents acteurs bien déterminés - Jeunes mieux orientés dans le choix d'un métier
2 – Accroître l'accès et améliorer l'accessibilité à une FTP de base	1 – Redynamisation des structures existantes  2 – Développement de structures de formations de proximité  3 – Incitation d'un partenariat par l'accueil des jeunes en formation	1 – Etude la faisabilité de cette redynamisation  2 – Renforcement des capacités des structures d'accueil  1 – Localisation, identification des besoins en formation et détermination des conditions de faisabilité 2 – Renforcement des capacités  3 – Appui à la formation sur les tas  1 – Etablissement de partenariat  2 – Mise en place des compétences	-Etude de l'état des lieux -Etude pour l'élaboration des programmes de formation  -Réhabilitation, aménagement et/ou extension des locaux -Acquisition d'équipements et matériels -Reclutement et déploiement du personnel administratif et enseignant -Formation de formateurs -Conception et fabrications de matériels didactiques  -Etudes  -Réhabilitation, extension et/ou aménagement de locaux -Formation des formateurs -Conception de matériels didactiques  -Conception et réalisation des outils pédagogiques suivant les métiers -Motivation des artisans -Formation des artisans  -Elaboration des textes relatifs à la réglementation des partenariats -Mise en place d'un système de suivi et de capitalisation de partenariat - Prospections pour identification, suivies de contacts et négociations Prospection de contrats de sous-traitance et de stages	-Structures existantes mieux organisées et mieux équipées pour assurer la formation des jeunes et adultes  -Capacité d'accueil augmentée  -Formation dispensée de l'qualité  -Formation adaptée aux besoins locaux  -Développement de la formation de proximité  -Amélioration de la qualité de la formation sur les tas  -Nombre de contrats et de stages  -Mise en place de mécanisme institutionnel de partenariat -Partenariats motivés et convaincus

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS ET DES ACTIVITES**

<b>OBJECTIF SPECIFIQUE</b>	<b>STRATEGIES</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>
	4 – Mise en place de formations itinérantes	1 – Evaluation de la faisabilité  2 – Mise en place des capacités	-Etudes pour état des lieux  -Formation des formateurs, d'animateurs des personnels	-Développement des formations de proximité -Amélioration des capacités de production  -Meilleure adéquation à l'emploi

	5 – Promotion de l'apprentissage dans les entreprises	<p>1 – Mise en place du cadre institutionnel et juridique</p> <p>2 – Mise en route des mesures d'accompagnement</p>	<p>-Conception des matériels didactiques</p> <p>-Elaboration des programmes de formation</p> <p>-Suivi et évaluation des activités de formation</p> <p>-Révision et étude des textes</p> <p>-Elaboration des mesures pour motiver les micros, petites et moyennes entreprises</p> <p>-Etudes et investissement</p>	<p>-Adaptation des formations aux besoins locaux</p> <p>-Facilité d'insertion dans le système de production</p> <p>-Augmentation de la capacité d'auto-emploi</p>
--	---	---	--	---

<b>OBJECTIF SPECIFIQUE</b>	<b>STRATEGIES</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>
3 – Mettre en place des passerelles entre la FTP initiale de base et la FTP continue de base	<p>1 – Accroître le degré de connaissances et de maîtrise des besoins en matières de FTP initiale et de FTP continue de base</p> <p>2 – Réfléchir sur l'évolution et l'impact des formations et établir des liens entre les deux modes de formations</p>	<p>1 – Evaluation de la faisabilité</p> <p>1 – Certification et validations des formés</p>	<p>-Etude de la faisabilité</p> <p>-Ateliers pour consultation et validation avec les différents acteurs de tous domaines et de toutes régions confondues.</p> <p>-Mise en place physique</p> <p>-Ateliers pour validation avec les différents acteurs</p>	<p>-Système de validation de formateurs</p> <p>-Synergie entre les deux approches</p> <p>-Evolution des formateurs pour chaque approche.</p>
4 – Favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle des formés	<p>1 – Opérationnalisation de la politique de l'emploi</p> <p>2 – Développement de l'emploi indépendant</p>	<p>1 – Mise en place d'une cellule de coordination des actions de réinsertion professionnelle</p> <p>2 – Mobilisation en faveur de l'insertion</p> <p>3 – Mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre et de suivi des actions favorisant l'insertion</p> <p>1 – Développement de la culture d'entreprise</p> <p>2 – Appui aux jeunes entrepreneurs ruraux</p>	<p>-Mise en œuvre d'un programme d'orientation et d'information</p> <p>-Sensibilisation des jeunes pour installation en milieu rural</p> <p>-Assistance à la transition entre l'école et le travail</p> <p>-Ateliers régionaux</p> <p>-Atelier national</p> <p>-Campagne nationale</p> <p>-Création de la cellule</p> <p>-Etude pour la mise en place de pépinière d'entreprise au niveau de Fivondronana</p> <p>-Etude pour l'amélioration de l'accès au dispositif du micro-financement</p> <p>-Renforcement physique du dispositif</p> <p>-Etude socio-économique dans les zones de départ et les zones d'accueil</p> <p>-Identification du dispositif de recrutement</p> <p>-Conception et mise en œuvre des formations</p> <p>-Répartition des terres suivant la population</p> <p>-Mise en place d'un dispositif d'assistance</p> <p>-Suivi et évaluation</p>	<p>-Meilleure coordination des actions</p> <p>-Réduction du taux de chômage</p> <p>-Validation du dispositif</p> <p>Augmentation des activités de production</p> <p>-Amélioration des revenus du monde rural</p> <p>-Accès à la terre</p>

<b>OBJECTIF SPECIFIQUE</b>	<b>STRATEGIES</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>
5 – Promouvoir une éducation fonctionnelle pour l'aménagement des programmes de l'enseignement primaire	<p>1 – Mise en place des conditions favorisant la promotion de l'éducation fonctionnelle</p> <p>2 – Développement de l'expérimentation</p>	<p>1 – Evaluation des besoins de formation par rapport aux spécificités régionales</p> <p>2 – Mise en place et développement des matières techniques et artisanales dans les programmes de l'enseignement primaire</p> <p>1 – Conduite d'un projet pilote</p> <p>2 – Evaluation du projet</p>	<p>-Etudes et enquêtes -Atelier de validation -Choix et sélection des écoles</p> <p>-Signature de protocole d'accord -Adaptation des programmes -Mise en place des supports et auxiliaires pédagogiques -Formation des instituteurs</p> <p>-Formation des élèves</p> <p>-Suivi et évaluation des activités -Réajustements éventuels -Préparation en vue de l'extension aux autres écoles primaires</p>	<p>-Transfert des connaissances relatives aux activités de production</p> <p>-Acquisition de nouvelles connaissances pour les instituteurs et les élèves</p> <p>2400 instituteurs/120000 élèves (240 écoles x 50 élèves / classe x 10 classes)</p>